

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1899

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DΕ

la Situation des Services et des divers Établissements,

PRÉSENTÉ

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL.

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES,

PAR

M. GRIMANELLI

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1901

ERRATA

TABLEAU VII (Maisons centrales de femmes, page 48):
Au total de la colonne 7: lire 109 au lieu de 99.

TABLEAU X (Maisons centrales d'hommes, pages 66 et 67):

- 1º A Chiavari : lire Réclusion au lieu de Détention.
- 2º Au total de la colonne 21: lire 5.095 au lieu de 4.795.

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1899

(48º Année.)

RAPPORT

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter la statistique des services pénitentiaires de France pour l'année 1899.

. Par décision du 4 avril 1899, la maison centrale de Landerneau a été supprimée.

Les mouvements de la population de tous les établissements pénitentiaires de France ont atteint les chiffres ci-après:

Effectif au 31 décembre 1898.

Maisons centrales et péniten-{ Hommes	8.614
Maisons d'arrêt et de cor-{ Hommes	19.315
Établissements d'éducation { Garçons	5.514
Chambres et dépôts de sûreté	48
Dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation	140
POPULATION TOTALE	33.631

Report (Effectif au 31 décembre 1898)	33.631
Entrées pendant l'année 1899.	
Maisons centrales et (Hommes 4.066) pénitenciers agricoles. (Femmes 359)	
Maisons d'arrêt et de correction. { Hommes	
Établissements d'éduca- { Garçons 1.661 } 2.016 }	366.935
Chambres et dépôts de sûreté 69.889	
Dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation	
Ensemble	400.566
	,
Sorties en 1899.	
Maisons centrales et { Hommes 4.480 } 4.919 pénitenciers agricoles. Femmes	
Maisons d'arrêt et de { Hommes 202.599 } correction. { Femmes 89.384 } 291.983	• .
Etablissements d'édu- (Garçons 2.159) cation correctionnelle. (Filles 450) 2.609	370,527
Chambres et dépôts de sûreté 69.889	
Dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation	
Effectif au 31 décembre 1899	30.039
Cette population se répartit ainsi qu'il suit:	
Longues peines	8.120
Courtes peines	16.848
Etablissements d'éducation (Garçons	4.921
Chambres et dépôts de sûreté	48
Dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation.	102
TOTAL ÉGAL	30.039

Le total général des journées de détention ou de présence afférentes à l'ensemble des établissements s'élève à 11.456.364, ce qui correspond à une population moyenne de 31.387 individus.

Il y a quinze ans la population moyenne de tous les établissements pénitentiaires s'élevait encore à plus de 46.000 individus et les journées de détention atteignaient le chiffre de 16.847.059.

Des tableaux présentent, sous différents points de vue, les éléments dont se compose l'effectif susindiqué, sa répartition entre les établissements de toutes catégories, la cause des entrées et celle des sorties. Ils mentionnent les faits accomplis pendant l'année 1899, en ce qui concerne la discipline, l'instruction, l'état sanitaire, le travail, le pécule, etc.

Ces tableaux correspondent aux diverses branches du service pénitentiaire, savoir:

- 1º le service des transfèrements;
- 2º les maisons centrales et pénitenciers agricoles;
- 3º les établissements d'éducation correctionnelle;
- 4º les prisons de courtes peines;
- 5º le dépôt des condamnés aux travaux forcés;
- 6° les renseignements sur les entreprises des prisons départementales.

Ces documents sont précédés d'un rapport où se trouvent consignés les renseignements pouvant retenir l'attention.

Enfin, comme précédemment, les circulaires et instructions adressées dans le courant de 1899, aux agents du service pénitentiaire, ont été réunies à la fin du volume.

PREMIÈRE PARTIE

TRANSFÈREMENTS

(Tableaux I et I bis.)

Les tableaux I et I bis, relatifs aux transfèrements des condamnés ou détenus par les voitures cellulaires, donnent pour l'année 1899 les indications suivantes:

et jeunes garçons transférés. et jeunes filles transférées			16.250 2.664		1898
Ensemble	18.175	contre	18.914	en	1898

Les transférés ont reçu les destinations ci-après:

	HOMMES et JEUNES GARÇONS	FEMMES et jeunes filles
Condamnés transférés à leur destination légale.		
Relégués conduits aux ports d'embarquement	$ \begin{array}{c} 527 \\ 536 \\ 8.010 \end{array} \right\} 9.073$	$egin{pmatrix} 43 \\ & \\ & \\ 1.919 \\ 1.876 \\ \end{pmatrix}$
Condamnés par défaut reconduits de leur département d'origine	2	1
Libérés transférés de leurs foyers ou d'un dépôt de mendicité	632	50
Étrangers expulsés reconduits aux frontières	4.260	381
A reporter	13.967	2.351

	HOMMES	FEMMES
	et Jeunes garçons	JEUNES FILLES
Report	13.967	2.35
Détenus transférés d'une prison départementale.	·	
Dans une autre (pour y subir leur peine prison dé- au régime cellulaire, partementale (pour d'autres motifs Pour être réintégrés dans une maison centrale	112 75	12 32
Dans un hospice ou dans un asile d'aliénés	2	3
Détenus transférés d'une maison centrale ou d'un pénitencier agricole,	1.078	52
Dans une autre maison centrale Dans un hospice ou d'un asile d'aliénés Dans une pri-(pour y subir leur peine son dé- partementale (pour d'autres motifs	676 22 41 107	3 2 2
Transférés pour le compte des Minis- tères de la Justice, de la Marine, de la Guerre, des Colonies	386	35
Jeunes détenus transférés.		
Du lieu de leur jugement à leur destination légale (Art. 67) Dans un autre établissement d'éducation correctionnelle ou une prison départementale et vice versa, pour divers motifs Dans une maison centrale ou dans une prison départementale pour y subir une peine et vice versa	16 276 297 5	2 6 8
Évadés des voitures cellulaires	1	•
Totaux	15.729	2.446
TOTAL GÉNÉRAL	18.	175

De ce tableau, il ressort que des individus transférés:

- 10.992 étaient des condamnés conduits soit à l'établissement où ils devaient purger leur peine, soit au port où ils devaient s'embarquer pour les colonies ou le dépôt des forçats et relégués de Saint-Martin-de-Ré.
- 3 étaient des condamnés par défaut reconduits dans leur département d'origine pour y être jugés contradictoirement.
- 682 de ces individus étaient des condamnés libérés ayant obtenu d'être conduits par les voitures cellulaires soit dans leurs foyers, soit dans un dépôt de mendicité.
- 4.641 étaient des étrangers expulsés du territoire français et conduits aux frontières.
- 1.130 étaient des condamnés en cours de peine qui pour diverses raisons ont dû être transférés d'un endroit en un autre. 165 d'entre eux ont changé d'établissement pour subir leur peine au régime de l'isolement individuel.
- 421 étaient des individus conduits en divers lieux sur la demande des Ministères de la Justice, de la Guerre ou des Colonies.
- 305 enfin n'étaient point à proprement parler des condamnés, mais des jeunes détenus transférés par les soins des agents des voitures cellulaires.

1 seul individu est parvenu à s'échapper des voitures cellulaires. Les départements qui, de beaucoup, ont fourni le plus fort contingent de transférés (plus de 250) sont:

Seine	2.793
Nord	2.001
Bouches-du-Rhône	1.397
Rhône	534
Alpes-Maritimes	520
Meurthe-et-Moselle	491
Seine-Inférieure	430
Seine-et-Oise	347
Somme	322
Doubs	314
Gironde	277
Var	262
Marne	260
Pas-de-Calais	248

En 1899, les voitures destinées au service des transférements ont accompli 130 voyages et parcouru 839.144 kilomètres en 8.930 journées de route.

(Tableau II.)

Au cours de l'année 1899, 4.760 étrangers expulsés ont été conduits aux frontières par les voitures cellulaires.

Les nationalités qui en ont fourni le plus grand nombre sont:

Italie	1.702
Belgique	1.186
Espagne	579
Allemagne	522
Suisse	276

DEUXIÈME PARTIE

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

Établissements.

Durant l'année 1899, les établissements de la Métropole destinés à l'exécution des longues peines étaient:

1º Pour les hommes.

maisons centrales de force et de correction situées sur le territoire continental de France, savoir : Beaulieu (Calvados); — Clairvaux (Aube); — Fontevrault (Maine-et-Loire); — Gaillon (Eure); — Landerneau (Finistère); — Loos (Nord); — Melun (Seine-et-Marne); — Nîmes (Gard); — Poissy (Seine-et-Oise); — Riom (Puy-de-Dôme), — et Thouars (Deux-Sèvres).

La maison centrale de correction de Landerneau a été désaffectée par une décision prise sur rapport du Ministre de l'Intérieur en date du 4 avril 1899, et complètement évacuée le 27 septembre de la même année.

2 pénitenciers agricoles situés en Corse : Castelluccio et Chiavari

2º Pour les femmes.

3 maisons centrales de force et de correction, savoir : Clermont (Oise); — Montpellier (Hérault); — et Rennes (Ille-et-Vilaine).

Soit un total de 16 établissements de longues peines.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Les renseignements de statistique pénitentiaire sont consignés dans trente-trois tableaux annexés au présent rapport. Telle est la teneur de ces cadres:

Tableau I. — Mouvement de la population;

- II à XII. Renseignements divers sur la population existant au 31 décembre, savoir :
- II. Juridictions qui ont prononcé les condamnations et durée des peines;
- III. Crimes ou délits qui ont motivé les condamnations;
- IV. Départements où les condamnés ont été jugés;
- V. Nationalité des condamnés étrangers;
- VI. Age des condamnés et durée de la captivité;
- VII. État civil;
- VIII. Religions;
- IX. Professions exercées antérieurement à l'incarcération;
- X. Antécédents judiciaires ;
- XI. Parts attribuées sur le produit du travail;
- XII. Degré de l'instruction au moment de l'incarcération;
- XIII à XXXII. Renseignements sur la vie pénitentiaire durant l'année, savoir:
- XIII. Mouvement de l'école Résultats de l'enseignement;
- XIV. Faveurs, commutations, grâces;
- XV. Justice disciplinaire Condamnations encourues par les condamnés au cours de leur détention;
- XVI a XXIII. État sanitaire; savoir:
- XVI. Mouvement de l'infirmerie;
- XVII, XIX, XX. Renseignements sur les malades et la nature des maladies;
- XVIII, XXI, XXII. Décès Nature des maladies qui en ont été la cause ;
- XXIII. Alienation mentale Épileptiques, suicides;
- XXIV a XXVII. Travail Produit du travail, savoir:
- XXIV. Industries exploitées dans chacun des établissements;

Tableaux:

- XXV. Récapitulation des industries exploitées ;
- XXVI. Récapitulation par établissement du produit du travail et du nombre de travailleurs;
- XXVII. Répartition des produits de la main-d'œuvre;
- XXVIII et XXIX. Pécule des détenus, savoir :
- XXVIII. Pécule;
- XXIX. Dépenses des condamnés sur leur pécule;
- XXX et XXXI. Libérés, savoir:
- XXX. Renseignements sur les individus libérés ou graciés au cours de l'année;
- XXXI. État de l'instruction de ces condamnés au moment de leur libération;
- XXXII. Répartition des journées de détention;
- XXXIII. Répartition de la population restant au 31 décembre suivant l'état d'occupation.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

(Tableau I.)

Hommes.

Le mouvement de la population des établissements de longues peines, affectés aux hommes, ressort des chiffres ci-après:

	1899	1898
Population restant au 31 décembre de l'année précédente	7.682	 8.434
Entrées pendant l'année	4.066	3.267
Ensemble	11.748	11.701
Sorties pendant l'année	4.480	4.019
Effectif au 31 décembre	7.268	7.682

Soit, en 1899, une population incarcérée de 11.748 individus.

Au point de vue du mouvement ascendant, ce chiffre se décompose ainsi:

,	1899	1898
	0,0	0/0
Restant au 31 décembre de l'année		·
précédente	7.682, soit 65,39 contre	72,08
Entrées pendant l'année	4.066 - 34,61 -	27,92

Au point de vue du mouvement descendant:

			1899	1	898
			0/0		 D/0
Sorties pendant l'année	4.480,	soit	38,13	contre 34	, 35
Restant au 31 décembre	7.268		61,87	65	6,65

Il y a donc une différence de 3,52 p. 100 entre les entrées et les sorties, celles-ci étant supérieures. C'est ce qui explique la différence en moins de 414 individus existant entre la population au 31 décembre 1899 et celle à la même date en 1898.

N. B. — Dans ces chiffres ne sont pas compris les aliénés et épileptiques du quartier spécial de Gaillon (voir rapport pages : 78 à 80).

Entrées.

Les 4.066 entrées se décomposent comme suit :

Venant d'établissements		1899		1	898
pėnitentiaires.		0/0	0/0	0/0	0/0
Du lieu de leur condamnation	3.294	81,01	1	94,98) }
De maisons centrales ou pénitenciers agricoles	673	16,55	97,56	1,62	96,66
Des établissements de la Nouvelle-Calé- donie ou de la Guyane))	» ,)	0,06	
Réintégrés .					
Après extraction de l'établissement	62	1,52) }	2,33	}
— évasion	9	0,22	2,43	0,28	3,34
- révocation de la libération con- ditionnelle	28	0,69	<u>, 40</u>	0,73) 3,34
Тотаих	4.066	100,00	100,00	100,00	100,00

La proportion de beaucoup la plus élevée est celle des condamnés venant du lieu de leur condamnation.

Sorties.

Les sorties comprennent quatre groupes principaux: les libérés, les transférés, les évadés et les décédés.

					
		1899			9 8
Libérés par expiration de la peine, grâces et liberation conditionnelle	3.179	70,96	0/0 70,96	0/0 82,81	0/0 82,81
Transférés. Dans les maisons centrales ou pénitenciers agricoles	691	15,42	 }	1,34	
Dans les prisons départementales — établissements hospitaliers En Nouvelle-Calédonie ou en Guyane	195 9 184	4,35 0,20 4,41	24,08	5,08 0,10 4,43	10,95
Évadés Décédés	11 211	0,25 4,71	0,25	0,30 5,95	0,30
Totaux	4.480	100,00	100,00	100,00	

La plupart des sorties, 70,96 p.100, ont eu pour cause la libération des condamnés arrivés à fin de peine ou graciés ou libérés conditionnellement.

Population au 31 décembre 1899.

Les détenus présents au 31 décembre se répartissaient, comme suit, entre les diverses catégories pénales :

		PROPORTIONS 0/0			
	NOMBRĘ	1899	1898		
Travaux forcés	6	0,08	0,06		
Détention	182 2.464	2,50 33,90	2,38 34,89		
Emprisonnement	4.616	63,51	62,67		
Totaux	7.268	100,00	100,00		

La presque totalité des détenus (hommes) présents dans les maisons de longues peines au 31 décembre 1899 étaient condamnés soit à l'emprisonnement, soit à la réclusion.

Le chiffre des journées de détention s'est élevé à 2.750.803; et la population moyenne journalière ressort en 1899 à 7.536 individus au lieu de 8.075 en 1898.

Femmes.

Dans les maisons centrales de femmes, le mouvement des entrées et des sorties est indiqué par les chiffres ci-après:

	1899	1898
Population restant au 31 décembre de l'année précédente	932	1.008
Entrées pendant l'année	359	364
Ensemble	1,291	1.372
Sorties pendant l'année	439	440
Effectif au 31 décembre	852	932

Soit, en 1899, une population incarcérée de 1.291 condamnées. Au point de vue du mouvement ascendant, ce chiffre se décompose ainsi:

		1899	1898
Restant au 31 décembre de l'année		0,0	0/0
précédente	932, soit	72,19 contre	73,47
Entrees pendant l'année	359 —	27,81 —	26,53
Au point de vue du mouvement d	escendan	it:	
		1899	1898
		0/0	0/0
Sorties pendant l'année	439, soit	34,00 contre	32,07
Restant au 31 décembre	852 —	66,00 —	67,93

Soit entre les entrées et les sorties une différence de 6,19 p. 100 en faveur de ces dernières, d'où une diminution de 80 unités dans la population au 31 décembre 1899, relativement à celle à la même date de l'année précédente.

Entrées.

Les 359 détenues entrées en 1899 proviennent :

• .		1899	1898		
Venant d'établissements pénitentiaires		0/0	0/0	0/0	0/0
Du lieu de leur condamnation D'autres maisons centrales Des établissements de la Nouvelle- Calédonie ou de la Guyane	343 1	95,54 0,28	1	99,18 ») } } 99,18 }
Réintégrées. Après extraction de l'établissement — évasion	9	2,51 »	4,18	0,55 3 0,27	0,82
Тотаих	359	100,00	100,00	100,00	100,00

Sorties.

Les 439 détenues sorties en 1899 des maisons centrales de femmes ont reçu les destinations suivantes:

	1899			1	1898	
Tibénation man amination le le man		0/0	0/0	0/0	0/0	
Libération par expiration de la peine, grâces et libération conditionnelle	354	80,64	80,64	78,86	78,86	
Transférées.						
Dans d'autres maisons centrales	>	>)	>)	
— les prisons départementales	7	1,59	13,44	1,59 1,36	3,40	
 — établissements hospitaliers En Nouvelle-Calédonie ou à la Guyane 	9 43	2,05 9,80)	1,36 10,45	,	
Évadées	•	•	,)	3	
Décédées	26	5,92	5,92	7,73	7,73	
Totaux	439	100,00	100,00	100,00	100,00	

Population au 31 décembre 1899.

Les détenues présentes au 31 décembre se répartissaient, comme suit, entre les diverses catégories pénales:

		PROPORT	TIONS 0/0
	NOMBRE	1899	1898
Travaux forcés	333 104	39,08 12,21	38,53 12,98
Emprisonnement	415	48,71	48,50
Totaux	852	100,00	100,00

Contrairement à ce qui existe pour les maisons centrales d'hommes, la catégorie des travaux forcés renferme une proportion assez élevée, 39,08 p. 100, des détenues présentes au 31 décembre.

C'est qu'en effet les femmes condamnées aux travaux forcés subissent leur peine dans les établissements de la Métropole, tandis que les hommes de cette catégorie pénale sont dirigés, à part de très rares exceptions, sur les établissements de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie.

Les journées de détention se sont élevées à 327.993; et la population moyenne journalière à 899. En 1898, ces chiffres étaient de 355.280 journées et de 973 détenues.

RENSEIGNEMENTS

SUR LA POPULATION EXISTANT AU 31 DÉCEMBRE 1899

(Tableaux II à XII.)

Juridictions et pénalités. (Tableau II.)

Hommes.

Les détenus présents au 31 décembre dans les établissements affectés aux hommes avaient été condamnés dans les proportions suivantes par les diverses juridictions:

	NOMBRE	1899	1898
Cours d'assises	3.999	0/0	0/0 55,99
Tribunaux correctionnels	2.740	37,70	36,47
— militaires	529	7,28	7,54
Totaux	7.268	100,00	100,00

Nous avons déjà indiqué au tableau I la répartition de ces condamnés entre les diverses catégories pénales.

Au point de vue de la durée de la peine, les détenus se répartissent comme suit dans chacune de ces catégories.

	NOMBRE	DE L'EI	5/0 FFECTIF : la (E PÉNALE
		1899	1898
Détention.			
5 ans Plus de 5 et moins de 10 ans 10 ans Plus de 10 à 15 ans — 15 à 20 — — 20 ans. A perpétuité	6 1 16 27 132	3,30 0,55 8,79 14,84 72,53	4,37 0,54 9,84 14,21 71,04
TOTAUX	182	100,00	100,00
Réclusion .			
5 ans Plus de 5 et moins de 10 ans 10 ans Plus de 10 à 15 ans — 15 à 20 — — 20 ans A perpétuité	1.155 933 341 7 16 3 12	46,88 37,87 13,84 0,28 0,65 0,49	44,33 41,31 13,10 0,30 0,52 0,45
Totaux	2.464	100,00	100,00
${\it Emprison nement}$.			
A 1 an et un jour. Plus de 1 an et un jour et moins de 2 ans. 2 ans. 3 — 4 — 5 — Plus de 5 à 7 ans. — 7 et moins de 10 ans. 10 ans. Plus de 10 à 15 ans. — 15 ans.	230 938 1.081 872 448 984 32 46 14 3	4,98 20,32 23,41 18,89 9,71 21,32 0,69 0,35 0,30 0,02	6,48 21,46 24,32 15,08 10,59 21,06 0,46 0,29 0,23 0,04
Totaux	4.616	100,00	100,00

N.B. — Toutes les fois qu'il y aura lieu d'étudier, à certains points de vue, la répartition des condamnés hommes des catégories pénales, nous n'insisterons pas sur les six cas de travaux forcés qui, par leur caractère exceptionnel, ne se prêtent à aucune comparaison utile.

Femmes.

Les 852 condamnées présentes au 31 décembre 1899 dans les maisons centrales de femmes avaient été jugées, savoir:

	NOMBRE 1899		1898
		0/0	0/0
Par les Cours d'assises	596	69,95	71,03
- tribunaux correctionnels	256	30,05	28,97
TOTAUX	852	100,00	100,00

La proportion des femmes condamnées par les Cours d'assises excède sensiblement celle des hommes.

Dans chacune des catégories pénales les détenues se répartissaient comme suit au point de vue de la durée des peines:

	NOMBRE	0/0 DE L'EFFECTIF de la CATÉGORIE PÉNALE	
		1899	1898
Travaux forcés. 5 ans Plus de 5 et moins de 10 ans 10 ans Plus de 10 à 15 ans — 15 à 20 ans — 20 ans A perpétuité	83 34 32 40 78 3	24,92 10,21 9,61 12,01 23,42 9	25,94 12,53 8,64 10,86 21,73
Тотацк	333	100,00	100,00

·	NOMBRE	DE L'EFFECTIF de la CATÉGORIE PÉNALI		
		1899	1898	
Réclusion .				
5 ans Plus de 5 et moins de 10 ans 10 ans Plus de 10 à 15 ans — 15 à 20 ans — 20 ans A perpétuité	· 54 26 20 3 4	51,92 25,00 49,23 2,89 0,96	46,28 28,10 18,18 4,13 3,31	
Totaux	104	100,00	100,00	
Emprisonnement.				
A 1 an et un jour Plus de 1 an et un jour et moins de 2 ans 2 ans 3 —	42 79 411 75 29 76 4 1	10,12 19,04 26,75 18,07 6,99 18,31 0,24 0,24 0,24	10,18 20,35 26,77 16,37 7,30 18,81 0,22	
Totaux	415	100,00	100,00	

N. B. — En ce qui concerne les catégories pénales, il n'est de comparaison utile à faire, entre les détenus des deux sexes, que pour la réclusion et l'emprisonnement. Ces deux catégories pénales sont en effet les seules qui soient communes aux deux sexes dans les établissements pénitentiaires de France.

De même, en rapprochant des chiffres ou proportions afférentes respectivement aux hommes et aux femmes, et portant sur tout ou partie de la population pénitentiaire, sans distinction de catégories pénales, il ne faut pas perdre de vue que les hommes condamnés aux travaux forcés ne sont pas entrés en compte, ceux-ci subissant leur peine aux colonies, et la présente statistique ne concernant que les condamnés des deux sexes détenus en France.

Nature des crimes et délits qui ont motivé les condamnations.

(Tableaux III et III bis.)

Hommes.

Les condamnations prononcées contre les 7.268 individus détenus au 31 décembre 1899 ont été motivées par 56 genres d'infractions qualifiées crimes ou délits.

12 de ces infractions ont été perpétrées par plus de 72 individus, c'est-à-dire par 1 p. 100 des condamnés.

Ce sont:

					1899		1898
			÷		0/0		0/0
Vol simple	commis par	1.864	détenus,	soit	25,65	contre	26,11
Vol qualifié		1.790			24,63		24,74
Attentat à la pudeur		697			9,59		9,61
Coups et blessures		454			6,25		6,68
Meurtre		413			5,68	_	5,61
Outrages à des fonction-							•
naires publics, rébel-							
lion, refus d'obéissance							
militaire		360	-		4,95		5,17
Escroquerie		253	_		3,48	_	3,46
Abus de confiance		153			2,11		1,86
Fausse monnaie et con-							•
trefaçon de billets de							
banque	_	152	_		2,09	_	2,17
Volau préjudice d'un mi-					,		•
litaire		146			2,01		1,54
Incendie		137	_		1,88		1,77
Viol		105	_		1,44		1,34
							•

On continue à remarquer l'énorme prédominance du vol, qui, sous ses deux formes, simple et qualifié, fournit à lui seul 52,29 p. 100 de la population pénitentiaire, contre 52,39 p. 100 en 1898.

Les attentats contre la vie des personnes (l'enlèvement de mineurs et l'infanticide exceptés): assassinat, castration, empoisonnement, meurtre, parricide, coups et blessures, séquestration de personnes, viol (auteurs et complices), homicide par imprudence, rapt, ont été commis par 1.102 condamnés, soit 15,16 p.100.

528 de ces crimes, soit 7,26 p. 100, ont occasionné la mort des personnes contre lesquelles ils ont été commis.

Femmes.

41 infractions diverses ont motivé les condamnations des 852 détenues présentes au 31 décembre 1899 dans les maisons centrales de femmes.

7 de ces infractions ont été commises par plus de 42 condamnées, c'est-à-dire 5 p. 100 de l'effectif.

Ce sont:

						1899		1898
						0/0		0/0
Vol simple	commis	par	165	détenues.	soit	19,40	contre	21.46
— qualifié						12,79		
volontaire			84			9,86		9,44
Infanticide	_		76			8,92		12,45
Meurtre connexe à autre								
crime ou délit	. —		66	_		7,75		10.09
Coups et blessures			46			5,40		4.08
Incendie	_		43			5,05		5,90

Le vol, sous ses deux formes, simple et qualifié, a motivé 274 des condamnations, soit 32,19 p. 100 contre 31,98 p.100 en 1898.

Les crimes contre l'enfance (auteurs et complices): infanticide, suppression d'enfants, abandon et exposition d'enfants, avortement, ont motivé 154 des condamnations, soit 18,08 p. 100 contre 17,92 p. 100 en 1898.

Les attentats contre les personnes (l'enlèvement de mineurs excepté): assassinat et homicide volontaire, empoisonnement, meurtre, parricide, séquestration de personnes, viol (complicité), castration, coups et blessures, homicide par imprudence, ont été commis par 265 des condamnées, soit 31,10 p. 100 de l'effectif.

215 de ces crimes, soit 25,23 p.100, ont entraîné la mort des personnes contre lesquelles ils ont été commis.

Répartition par département.

(Tableau IV.)

Hommes et femmes.

Les détenus hommes présents au 31 décembre 1899 provenaient :

	1899	1898
Do la France	0/0	0/0
De la France	6.112, soit 84,09 contre	84,68
- l'Algérie	1.043 - 14,35 -	14,28
— la Tunisie	41 - 0.56 -	0,20
Des colonies et protectorats	47 - 0.65 -	0,67
Des tribunaux consulaires dans les	,	- 1
Échelles du Levant) —) —	D
Condamnés aux armées en campagne	3 - 0.04 -	0,03
Condamnés en mer	12 - 0,17 -	0.07
De la république d'Andorre	» — » —	»
— principauté de Monaco	10 0,14	0,08

Toutes les détenues provenaient des départements français.

Les départements qui ont fourni le plus grand nombre de détenus, (hommes et femmes), au moins 150, sont les suivants:

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	POPULATION des départements au dénombrement de 1896.	
Seine	1.121	117	1.238	3.340.514	
Bouches-du-Rhône	444	17	461	673.820	
Seine-Inférieure	309	40	349	837.824	
Nord	292	37	329	1.811.868	
Corse	220	7	227	290.168	
Gironde	187	25	212	809.902	
Rhône	175	14	189	839.329	
Meurthe-et-Moselle	173	14	187	466.417	
Calvados	124	52	176	417.176	
Ille-et-Vilaine	122	40	162	622.039	
	Population totale de la France 38.517.975.				

A lui seul, le département de la Seine a fourni 15,42 p. 100 du contingent hommes et 13,73 p.100 des femmes détenues au 31 décembre 1899.

En 1898, ces proportions étaient de 18,38 et 13,84 p.100.

Après le département de la Seine, c'est celui du Calvados qui vient en tête pour le nombre de femmes détenues.

Détenus de nationalité étrangère.

(Tableau V.)

Hommes et femmes.

Sur les 7.268 détenus présents le 31 décembre dans les maisons centrales d'hommes, 752 étaient de nationalité étrangère, soit 10,35 p. 100 contre 10,67 p. 100 en 1898. Pour les détenues femmes, cette proportion était de 4,34 p. 100 au lieu de 4,72 p. 100 en 1898.

Ces détenus se répartissaient comme il suit entre les diverses nationalités:

· ·						
	HOMMES		FE	FEMMES		
	1899	1898	1899	1898		
		_	_			
Allemagne	83	99	4			
Angleterre	1	18	>	9		
· ·	'	17	,			
Autriche-Hongrie	1	171		»		
Belgique		1	11	16		
Danemark		2	>	>>		
Espagne		45	5	4		
Grèce	[3	>	,		
Italie	325	329	11	13		
Pays-Bas	6	6	ď	»		
Portugal	>	1	>	»		
Russie	3	45	>	>		
Suède et Norvège	1	2	>>	»		
Suisse	36	33	3.	4		
Turquie	5	2	»	>		
Autres États d'Europe	13	18	>	Э		
Maroe	6	24	,	,		
Égypte et autres États d'Afrique	3	4	>>	»		
États-Unis d'Amérique	10	11	4	, ,		
Autres États d'Amérique	18	20	2	1		
Asie et Océanie	3 0	D	»	, ,		
Totaux	752	820	37	44		
Population au 31 décembre	7.268	7.682	852	932		

Chez les hommes et chez les femmes, la plupart des détenus étrangers étaient Italiens, Belges, Allemands ou Espagnols.

Répartition de la population suivant l'âge des condamnés et la durée de la captivité.

(Tableau VI.)

Hommes.

I. — Age.

Les 7.268 condamnés détenus présents au 31 décembre étaient âgés de:

-		PROPORT	TIONS 0/0
	NOMBRE	1899	1898
Plus de 16 à 20 ans	795	10,94	11,26
- 20 à 25	1.575	21,67	20,19
— 25 à 30 —	1,569	21,59	21,84
— 30 à 40 —	1.857	25,55	26,28
— 40 à 50 —	882	12,14	12,29
— 50 à 60 —	416	5,73	5,64
— 60 à 70 —	137	1,89	2,13
— 70 ans	37	0,51	0,36
Totaux	7.268	100,00	100,00

Les proportions sensiblement les plus fortes sont celles des détenus âgés de 20 à 40 ans.

Il en était de même au 31 décembre de l'année précédente.

Catégories pénales.

Au point de vue de l'âge, les condamnés des diverses catégories pénales se subdivisent comme suit :

_			
	NOMBRE de	DE LA CAT	0/0 DE L'EFFECTI égorie pénale décembre
	DÉTENUS	1899.	1898.
Détention.			
Plus de 16 à 20 ans. - 20 à 25 - 25 à 30 - 30 à 40 - 40 à 50 - 50 à 60 - 60 à 70 - 70 ans.	13 112 46 10 1	7,14 61,54 25,27 5,49 0,55 »	7,65 59,56 25,68 6,56 0,55
Totaux	182	100,00	100,00
$R\'eclusion.$			=======================================
Plus de 16 à 20 ans. - 20 à 25 - 25 à 30 - 30 à 40 - 40 à 50 - 50 à 60 - 60 à 70 - 70 ans.	96 503 552 713 339 475 63 23	3,90 20,41 22,40 28,94 13,76 7,10 2,56 0,93	3,81 19,10 23,28 29,59 14,33 6,42 2,91 0,56
Totaux	2.464	100,00	100,00
Emprisonnement.			
Plus de 16 à 20 ans	686 958 968 1.133 542 241 74	14,86 20,75 20,97 24,55 11,74 5,22 1,60 0,30	15,56 19,24 20,90 25,22 11,61 5,42 1,79 0,27
TOTAUX	4.616	100,00	100,00

La détention étant prononcée presque exclusivement par les tribunaux militaires, on s'explique aisément que les détenus de cette catégorie soient pour la plupart âgés de 20 à 30 ans. Dans les autres catégories, les proportions les plus fortes sont celles des détenus âgés de 30 à 40 ans. Il est à noter que les détenus âgés

de 16 à 20 ans ne se trouvent en proportion relativement élevée, 14,86 p. 100, que dans la catégorie de l'emprisonnement; et que jusqu'à l'âge de 25 ans inclus, les proportions de cette catégorie sont plus élevées que celles de la réclusion.

II. — Durée de la captivité.

Sous le rapport du temps de captivité accompli, la population masculine présente au 31 décembre se répartit ainsi qu'il suit:

	NOMBRE de détenus	PROPORT 1899	1898
Étaient dans leur 1 ^{re} année de captivité — 2e — — — 3e — — 4e — 5e — Avaient plus de 5 ans de captivité	2.549	35,07	35,76
	1.945	26,76	27,36
	1.117	15,37	45,67
	753	10,36	8,47
	469	6,45	5,83
	435	5,99	6,90

Les proportions vont en diminuant à mesure que la durée de la captivité augmente.

Femmes.

I. - Age.

Les 852 détenues présentes au 31 décembre se répartissent de la façon suivante au point de vue de l'âge:

	NOMBRE PROPORT		TIONS 0/0	
Plus de 16 à 20 ans	23 104 123 270 174 111 43 4	2,70 12,21 14,44 31,69 20,42 13,03 5,05 0,47	3,65 12,77 15,99 30,36 19,64 12,66 4,51 0,43	
Totaux	852	100,00	100,00	

Les proportions de beaucoup les plus fortes sont celles des groupes de détenues comptant de 25 à 50 ans d'âge.

Comparativement aux âges des hommes détenus, il est à remarquer que les proportions des femmes âgées de 16 à 30 ans sont sensiblement inférieures aux proportions correspondantes pour les hommes. Par contre, les proportions des femmes âgées de 30 à 60 ans sont d'autant supérieures à celles des hommes du même âge.

Chez les détenus des deux sexes, les proportions les plus élevées sont celles des condamnés âgés de 30 à 40 ans, cette proportion étant supérieure de 6,14 p. 100 chez les femmes.

Catégories pénales.

Dans chaque catégorie pénale, la répartition suivant l'âge est la suivante:

	NOMBRE de	PROPORTIONS 0/0 DE L'EFFECTIF de la catégorie pénale.		
Travaux forces.	DÉTENUES.	1899	1898	
Plus de 16 à 20 ans	2	0,60	2,23	
	25	7,51	10,58	
- 25 à 30	53	15,92	18,11	
- 30 à 40	112	33,63	34,26	
- 40 à 50	72	21,62	17,83	
- 50 à 60	51	15,32	13,09	
- 63 à 70	16	4,80	3,62	
— 70 ans	2	0,60	0,28	
Totaux	333	100,00	100,00	
Réclusion.				
Flus de 16 à 20 ars	3	2,88	1,65	
- 20 à 25	11	10,58	10,74	
— 25 à 30 —	17	16,35	13,22	
— 30 à 40 —	23	22,12	25,62	
- 40 à 50	25	24,04	22,31	
- 50 à 60	13	12,50	14,88	
— 6) à 7) —	10	9,62	9,09	
— 70 ans	. 2	1,92	2,48	
To faux	104	100,00	100,00	
•				

•	NOMBRE de	PROPORTIONS 0/0 DE L'EFFECTIF de la catégorie pénale.		
	DÉTENCES	1899	1898	
Emprisonnement.			-	
Plus de 16 à 20 ans	18	4,34	5,31	
- 20 à 25	68	16,39	15,04	
— 25 à 30 —	53	12,77	15,04	
- 30 à 40	135	32,53	28,54	
- 40 à 50	77	18,55	20,35	
- 50 à 60	47	11,33	11,73	
- 60 à 70	17	4,10	3,98	
70 ans	»·	•	>	
Тотацх	415	100,00	100,00	

A part la catégorie de la réclusion, où la proportion des détenues âgées de 30 à 40 ans est légèrement inférieure à celle du groupe suivant, ce sont les condamnées de cet âge qui de beaucoup sont proportionnellement les plus nombreuses. A remarquer que jusqu'à l'âge de 25 ans les proportions de la catégorie de l'emprisonnement sont sensiblement les plus élevées.

De 25 à 40 ans ce sont, au contraire, celles des travaux forcés qui l'emportent et après, celles de l'emprisonnement.

A partir de 40 ans les proportions les plus fortes se trouvent à la catégorie de la réclusion.

Si l'on rapproche les proportions des catégories de la réclusion et de l'emprisonnement, des proportions correspondantes chez les détenus hommes, on remarque que pour ces derniers les proportions de la réclusion commencent à excéder celles de l'emprisonnement à partir de 25 ans, tandis que pour les femmes cette supériorité ne s'affirme qu'à partir de 40 ans. Mais on a vu qu'entre ces limites d'âge, 25 et 40 ans, les proportions les plus élevées étaient, chez les femmes, non pas celles de l'emprisonnement, mais celles des travaux forcés.

II. — Durée de la captivité.

=			
	NOMBRE	PROPOR	rions 0/0
	de Détenues	1899	1898
Étaient dans leur 1 ^{re} année de captivité 2° — 3° — 4° — 5° — Avaient plus de 5 ans de captivité	249 197 121 71 51 163	29,23 23,12 14,20 8,33 5,99 19,13	26,82 24,57 12,12 9,34 7,83 19,31
TOTAUX	852	100,00	100,00

Ce qui explique l'écart très sensible qui existe entre les proportions des hommes et des femmes comptant plus de 5 années de captivité, c'est la présence dans les maisons centrales de femmes des condamnées aux travaux forcés, qui toutes subissent une longue détention, tandis que les condamnés hommes de la même catégorie subissent leur peine aux colonies et n'entrent pas en compte.

État civil et religion.

(Tableaux VII et VIII.)

Hommes et femmes.

			HOMME	s	FEMMES			
État civil.			PROPORT	tions 0/0		1	PORTIONS 0/0	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	NOMBRE	1899	1898	NOMBRE	1899	1898	
Céliba- taires, veufs ou	n'ayant pas d'enfants.	4.938	67,94	68,60	309	36,27	34,33	
divorcés (en ayant	425	5,85	6,14	201	23,59	25,00	
Mariės {	ayant des enfants n'en ayant pas	1.372	18,88	18,56	233 .	27,35	28,54	
(n'en ayant pas	53 3	7,33	6,69	109	12,79	12,12	
	Totaux	7.268	100,00	100,00	852	100,00	100,00	

Parmi les hommes 24,73 p. 100 avaient des enfants; chez les femmes cette proportion est de 50,94 p. 100.

	но	MMES	FE	MMES
	1899	1898	1899	1898
Religion.				-
Catholiques	6.059	6.424	844	922
Protestants	215	227	8	10
Israélites	35	46	. >>	>
Mahométans	947	972	· >>	>
Ayant déclaré n'appartenir à aucun des quatre cultes	12	13	*	>
Totaux	7.268	7.682	852	932

 $83,37\,$ p. $100\,$ des hommes et $99,06\,$ des femmes étaient de religion catholique.

Professions exercées au moment du jugement.

. (Tableau IX.)

Hommes.

La nomenclature des professions exercées au moment de leur condamnation par les détenus présents au 31 décembre 1899 peut se ramener à douze groupes principaux. Le contingent de la population masculine afférent à chacun de ces groupes, et comparé à celui de 1898, résulte du tableau ci-après:

	Professions.	Travaux forces.	Détention.	Réclusion	Emprisonnement	TOTAL	} ,	TIONS 0/0 de if total.
1. 2. 3.	Propriétaires, rentiers Professions libérales Employés de services pu-	» »	3	50 62	32 78	82 143		0,73 2,07
4.	blics, et de commerce Commerçants, fabricants	» »	5 3	72 95	124	222	3,05	5,40 3,49
6.	Professions alimentaires Ouvriers d'ateliers et de fabriques	» 1	11 24	78 227	432		3,74 9,41	3,83 9,45
•	Industries du bâtiment et du mobilier	2	47	331	873	1.253	17, 25	17,08
	nalières	1	63 4	$1.235 \\ 72$	$\frac{2.166}{234}$	$\frac{3.465}{310}$		47,92
10.	Militaires et marins	»	10	159	11	180	2,48	3,50 2,66
11. 12.	Vagabonds, mendiants Sans métier ni profession	» 2	12	30 53	42 193	72 260	$0,99 \\ 3,58$	0,68 3,19
	TOTAUX	6	182	2.464	4.616	7.268	100,00	100,00

C'est le groupe des professions agricoles et journalières qui compte le plus fort contingent de détenus, 47,67 p. 100, contre 47,92 en 1898.

Ensuite vient, avec 17,25 p. 100, le groupe des industries du bâtiment et du mobilier.

Les ouvriers d'ateliers et de fabriques se comptent à raison de 9,41 p. 100, proportion relativement faible comparativement à ceux des groupes n^{os} 7 et 8.

Ces trois groupes comptent à eux seuls 74,33 p. 100 de la population pénitentiaire.

Catégories pénales.

Sauf de très rares exceptions, tous les détentionnaires sont des condamnés militaires; en conséquence, les professions indiquées sont celles exercées avant l'incorporation.

Parmi les réclusionnaires, comme parmi les condamnés à l'emprisonnement, ce sont les groupes n° 8, 7 et 6 qui comptent le plus fort contingent de détenus. Le groupe 8 en particulier compte à lui seul environ la moitié de l'effectif de chacune de ces deux catégories pénales.

Pour le groupe des « propriétaires et rentiers » et celui des « professions libérales » les proportions de la réclusion excèdent celles de l'emprisonnement.

Femmes.

La nomenclature des groupes de professions exercées par les femmes est identique à celle établie pour les hommes (sauf qu'ici le groupe des militaires et marins n'a pas lieu d'exister).

A ce point de vue la population féminine présente le 31 décembre se répartit de la façon suivante :

	s,		D T	_	1	0.10
Professions.	Fravaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement	TOTAL		ions 0/0 le if total.
			Em		1899	1898
1. Propriétaires, rentières	5	3	3	11	1,29	0,64
2. Professions libérales	. 2	4	5	11	1,29	1,39
3. Employées de services publics, de commerce	,	2	3	5	0,59	1,07
4. Commerçantes, fabricantes	23	. 2	16	41	4,81	4,29
5. Professions alimentaires	3	>>	>	3	0,35	1,29
6. Ouvrières d'ateliers et de fa- briques	47	11	58	116	13,62	15,24
7. Industries du bâtiment et du mobilier	1	1	5	7	0,82	0,41
8. Professions agricoles, jour- nalières	211	64	215	490	57,51	57,19
9. Professions nomades	9	3	24	3 6	4,23	5,47
10. Vagabondes, mendiantes, prostituées	10	5	37	52	6,10	5,90
11. Sans métier ni profession	22	9	49	80	9,41	}
Totaux	333	104	415	852		100,00

A part les industries du bâtiment et du mobilier qui sont exercées par un nombre de femmes relativement restreint, ce sont, comme pour les hommes, les professions des groupes n° 8 et 6 qui, de beaucoup, étaient celles exercées par le plus grand nombre de détenues au moment de leur condamnation.

Catégories pénales.

Dans chaque catégorie pénale, ce sont toujours les groupes $n^{\circ s}$ 8 et 6 qui comptent le plus fort contingent de détenues.

Pour le groupe n° 8, les catégories se classent : travaux forcés, réclusion, emprisonnement. Et pour les groupes 1 et 2 réunis : réclusion, travaux forcés, emprisonnement.

Antécédents judiciaires et interdiction de séjour.

(Tableau X.)

Hommes.

I. - Antécédents judiciaires.

Sur les 7.268 détenus présents au 31 décembre, 5.095, soit 70,10 p. 100, étaient pourvus d'antécédents judiciaires. En 1898, cette proportion atteignait 69,10 p. 100.

Ces individus se classent en quatre groupes:

- 1º Les relégables en vertu des paragraphes 1 à 4 de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885;
 - 2º Les récidivistes légaux;
- 3º Les individus non légalement récidivistes, mais ayant cependant déjà subi une ou plusieurs condamnations;
- 4º Les individus n'ayant d'autres antécédents qu'une détention dans les établissements d'éducation correctionnelle.

Ces divers groupes étaient représentés dans les proportions suivantes parmi les détenus présents au 31 décembre 1899 dans les maisons centrales d'hommes:

	·	PF	OPORT	ions ()/0
	NOMBRE	18	99	18	98
	de	des indi- vidus avant	de la popula-	des indi- vidus avant	de la popula –
Groupes de eulpabilité.	détenus.	des anté- cédents judi- ciaires.	tion au 31 dé- cembre.	des anté- cédents judi- ciaires.	tion au 31 dé- cembre.
Relé- { récidivistes 586 } - 2 213 gables { non récidivistes. 33 } - 3 258 - 4 112	619	12,15	8,52	12,70	8,77
Continue	1.896	37,21	26,09	35,91	24,81
Non légalement récidivistes Une fois 727 Deux — 533 condamnés antérieurement. 3 fois et plus. 1.247	2.507	49,21	34,49	46,93	32,43
Individus ayant seulement été détenus dans les établissements d'éducation correctionnelle	73	1,43	1,00	4,46	3,09
Totaux	5.095	100,00	70,10	100,00	69,10

A noter, la forte proportion, 49,21 p. 100, des condamnés non légalement récidivistes, mais ayant, subi des condamnations antérieures; soit environ le tiers, 34,49 p. 100, de la population pénitentiaire au 31 décembre 1899.

La transportation aux colonies des individus tombant sous le coup de la loi sur la rélégation est une des causes principales qui tendent à abaisser la proportion des récidivistes détenus dans les prisons de la Métropole. En effet, sur les 619 relégables présents au 31 décembre 1899, 586, c'est-à-dire la presque totalité, étaient des récidivistes.

Catégories pénales.

Les 5.095 détenus pourvus d'antécédents judiciaires se répartissaient comme suit entre les catégories pénales:

	NOMBRE de	PROPORT DU NOMBE des ind ayant des antécé	E TOTAL
	DÉTENUS	1899	1898
Travaux forcés Détention Réclusion	6 166 1,539	0,10 3,26 30,21	0,08 3,20 30,61
Emprisonnement	3.384	66,42	66,11
Totaux	5.095	100,00	100,00

Dans chacune des catégories pénales, les individus pourvus d'antécédents judiciaires se groupent de la façon suivante :

	1	DÉTENTION (Esectifau 31 décembre 1899	r I O N ore 1899	. 182.)	(Effectif a	RECLUSION (Effectif au 31 décembre 1899	S I O N re 1899	2.464.)	EMP (Effectif a	EMPRISONNEMENT (Effectif au 31 décembre 1899 4.616.)	EMENT re 1899	4.616.)
	\	PROP	PROPORTIONS 0/0	0/0		PROPO	PROPORTIONS 0/0	0/0		PROP	PROPORTIONS	0/0
Groupes de culpabilité.	nombre de détenus.	des déten- tionnaires ayant des antécé- dents judi- ciaires.	DE L'ES de catégorie 31 déc 1899.	DE L'EFRECTIF de la catégorie pénale au 31 décembre 1899. 4898.	nowbre de détenus.	des réclu- sionnaires ayant des antécé- dents judi- ciaires.	DE L'RFEEGTIF de la catégorie pénaleau 31 décembre 1899. 1898.	DE L'EFFEGIIF de la égorie pénaleau 31 décembre 699. 1898.	NOMBRE de détenus.	des con- damnés à l'emprison- nement ayant des antécé- dents judi- ciaires.) 18 (7	DE L'EFFECTIF de la égorie pénale au 31 décembre 899. 1898.
Relégables. non récidivistes	* *	e	*	*	33 \$ 299	19,43	12,13	12,16	318 318	9,40	68,8	7,19
Récidivistes légaux	111	66,87	66,09	61,75	393	25,54	15,95	14,44	1.390	41,08	30,11	29,17
Non récidivistes condamnés anté- ricurement	54	32,53	29,67	30,60	788	54,19	33,85	30,00	1.617	47,78	35,03	33,88
Individus ayant seulement été déte- nus dans des établissement d'édu- cation correctionnelle	1	0,60	0,55	0,55	13	0,84	0,53	4,03	59	1,74	1,28	2,66
Тотацх	166	100,00	91,21	92,90	1.539	100,00	62,46	60,63	3.384	100,00	73,31	72,89

Aucun des condamnés à la détention n'a encouru la peine de la relégation; mais, pour cette catégorie pénale, la proportion de détenus la plus élevée est celle des récidivistes légaux.

A la catégorie de la réclusion, la proportion des relégués est sensiblement plus élevée qu'à la catégorie de l'emprisonnement. Dans ces deux catégories, la proportion la plus élevée est celle des non légalement récidivistes.

Au total, et proportionnellement à l'effectif de chacune d'elles, les catégories pénales se classent comme suit au point de vue de la proportion d'individus ayant des antécédents judiciaires qu'elles renferment:

Détention	91,21	0/0.
Emprisonnement	73,31	_
Réclusion	62,46	

II. - Interdiction de séjour.

Sur l'ensemble de la population au 31 décembre 1899, 1.634 détenus étaient frappés de l'interdiction de séjour, soit une proportion de 22,48 p. 100 contre 22,22 p. 100 en 1898.

Catégories pénales.

Ces individus se répartissaient ainsi entre les diverses catégories pénales :

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	NOMBRE	PROPORT	IONS 0/0
• •	de détenus	1899	1898
Catégories .			
Travaux forcés	2	0,12	0,12
Détention	109	6,67	6,03
Réclusion	776	47,49	47,39
Emprisonnement	747	45,71	46,46
TOTAUX	1.634	100,00	100,00

Relativement à la population de chaque catégorie pénale, les proportions d'interdits qu'elles renferment sont accusées par le tableau comparatif ci-après:

(TABLEAU)

	a	DETENTION	z	æ	RECLUSION	N	EMPR	EMPRISONNEMENT	MENT		TOTAL	
	NOMBRE de	PROPORTIONS 0/4 de l'esfectif de la catégorie péna au 31 décembre	PROPORTIONS 0/0 de l'essectif de la catégorie pénale au 31 décembre	помвъв de	Phopontions 0/0 de l'esfectif de la catégorie pénal au 31 décembre	PROPORTIONS 0/0 de l'esfectif de la catégorie pénale au 31 décembre	Момвик de	PROPORTIONS 0/0 de l'esfectif de la catégorie pénale au 31 décembre	ons 0/0 setif de ie pénale cembre	NOMBRE	PROPORTIONS 0/1 de l'esfectif de la catégorie péna au 31 décembre	PROPORTIONS 0/0 de l'esfectif de la catégorie pénale au 31 décembre
	détenus.	1899.	1898.	détenus.	1899.	1898.	détenus.	1899.	1898.	détenus.	1899.	1898.
ont intondita	9	6	() ()	1								
ent metatres	109	98, 9G	26,28	776	34,49	30, 19	747	16,18	16,47	1.634	22,48	22,22
étalent pas	73	40,11	43,72	1.688	68,51	69,81	3.869	83,82	83,53	5.634	77,52	77,78
		j					-					
Totaux	182	100,00	100,00	2.464	100,00 100,00	100,00	4.616	100,00	100,00	7.268	100,00	100,00

Les catégories pénales se classent donc de la façon suivante au point de vue de l'interdiction de séjour:

Détention	59,89	0/0	de l'effectif	de la catégorie.
Réclusion	31,49			- .
Emprisonnement	16,18			

Femmes.

I. - Antécédents judiciaires.

401 détenues, soit 47,07 p. 100 de l'effectif total présent au 31 décembre, étaient pourvues d'antécédents judiciaires.

En 1898, cette proportion était de 40,66 p. 100.

Ces détenues se répartissaient dans les proportions suivantes entre les divers groupes de culpabilité.

ics divers groupes as	· _					
			PF	ROPORT	CIONS	0/0
		NOMBRE	18	99	18	98
		de	des indi- vidus avant	de la popula-	des indi- vidus ayant	de la popula-
Groupes de culpa	bilité.	détenu e s	des anté-	tion au 31 dé- cembre.	des anté- cédents judi- ciaires.	tion au 31 dé- cembre.
Relégables (non récidivistes	§ 1 de l'art 5 2 12 3 45 4 7	69	17,21	8,10	21,64	8,80
Recidivistes légales	Une fois	93	23,19	10,92	25,59	10,41
Non légalement récidivistes condamnées antérieurement.	Une fois 112 Deux — 46 Trois fois et plus 79	237	59,10	27,82	50,40	20,49
Condamnées ayant seulement été établissements d'éducation cor	é détenues dans les rectionnelle	2	0,50	0,23	2,37	0,97
, · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Cotaux	401	100,00	47,07	100,00	40,66

A remarquer que des détenues pourvues d'antécédents judiciaires plus de la moitié étaient des non légalement récidivistes. Parmi elles la proportion des relégables, 17,21 p. 100, est plus forte que chez les hommes, 12, 15 p. 100; celles des récidivistes légales et des détenues ayant subi une détention correctionnelle sont moindres. Relativement aux effectifs présents au 31 décembre, les proportions de relégables sont sensiblement égales chez les condamnés des deux sexes. Au total, la proportion des femmes ayant des antécédents judiciaires est sensiblement moins élevée que celle des hommes, c'est donc que chez les femmes la proportion des condamnées primaires est plus élevée.

Ne pas perdre de vue que dans cette étude comparative, il n'a pas été tenu compte des détenus hommes condamnés aux travaux forcés.

Catégories pénales.

Les condamnées pourvues d'antécedents judiciaires se répartissent de la façon suivante entre les diverses catégories pénales.

	NOMBRE de	DU NOMBRE	FIONS 0/0 DE DÉTENUES dents judiciaires.
	DÉTENUES	1899	1898
Travaux forces	89	22,20	20,05
Réclusion	43	10,72	12,93
Emprisonnement	269	67,08	67,02
	<u> </u>		
Totaux	401	100,00	100,00

Le tableau ci-après indique quelle est, dans chaque catégorie pénale, la proportion de chacun des groupes de détenues ayant des antécédents judiciaires.

	T I (Effecti	AVAUX fau 31 déce	TRAVAUX FORCES (Effectif au 31 décembre 1899 : 333).	333).	(Effectif	RÉCLU au 31 déce	RÉCLUSION (Effectif au 31 décembre 1899 : 104).	104).	E d (Estectii	EMPRISO etif au 31 déce	EMPRISONNEN ENT (Escetif au 31 décembre 1899 : 415).	r 415).
	\	РИО	PROPORTIONS	0/0		PRO	PROPORTIONS 0/0	0/0		P R O	PROPORTIONS 0/0	0/0
	NONBRE de	des condam- nées aux traveux forcés	de la catégorie pénale au 31 décembre	de L'repectif catégorfe pénale 31 décembre	помвив de	des réclusion- naires ayant des	de la	de L'repectie catégorie pénale 31 décembre	NONBRE de	des condam- nécs à l'emprison- nement	de la catégorie pénale au 31 décembre	de c'rppretif catégorie pénale 31 décembre
Groupes de culpabilité.	detenues.	ayant des antécé- dents judi- ciaires.	1899.	1898.	détenues.	antécé- dents judi- ciaires.	1899.	1898.	détenues.	ayant des antécé- dents judi- ciaires.	1899.	1898.
Relégables non récidivistes	2 3	10,11	2,70	2,70	$\frac{3}{3}$	13,95	5,77	8,26	49 } 54	20,07	13,01	13,72
Récidivistes légales	ū	5,62	1,50	3,90	ä	2,33	96,0	5,79	87	32,34	20,96	16,81
Non légalement récidivistes con- damnées antériourement	75	84,27	22,52	14,21	36	83,72	34,62	25,62	126	46,84	30,36	24,12
Condamnées ayantseulement été détenues dans des établissements d'éducation correctionnelle	\$		£	0,28	\$	\$	· •	0,83	61	0,74	0,48	1,55
TOTAUX	88	100,00	26,72	21,17	£43	100,00	41,35	40,50	269	100,00	64,82	56,19

Dans chacune des catégories, la majeure partie des détenues pourvues d'antécédents sont des non légalement récidivistes.

Les proportions des relégables, soit par rapport à l'effectif de la catégorie au 31 décembre, soit par rapport au nombre d'individus de cette catégorie ayant des antécédents, sont les plus élevées à l'emprisonnement, puis ensuite à la réclusion. Pour les hommes, c'est l'inverse qui existe.

Au total, et proportionnellement à l'effectif des catégories au 31 décembre, celles-ci se classent comme suit par les proportions d'individus pourvus d'antécédents qu'elles renferment:

Emprisonnement	64,82	0/0	contre 56,19	0/0	en 1898.
Réclusion				•	
Travaux forcės	26.72		— 21.17		

Il y a un écart sensible entre les proportions respectives des trois catégories pénales pour les années 1899 et 1898.

II. — Interdiction de séjour.

Sur l'ensemble de la population présente au 31 décembre 1899, 109 femmes étaient frappées d'interdiction de séjour à l'expiration de leur peine. Soit donc 12,79 p. 100, contre 11,80 p. 100 en 1898.

Catégories pénales.

Ces détenues frappées d'interdiction de séjour se répartissaient, comme suit, entre les diverses catégories pénales.

	NOMBRE de détenues	PROPORT	1898
Travaux forcés	68 12 29	62,39 11,01 26,60	59,09 13,64 27,27
Totaux	109	100,00	100,00

Relativement à la population de chacune des catégories pénales, les proportions d'interdites qu'elles renferment sont indiquées au tableau suivant:

	TRAY	TRAVAUX FORCES	- or -		RÉCLUSION	N	EMPR	EMPRISONNEMENT	IENT	•	. TOTAL	
	помнив	PROPORTIONS 0/0 do l'esfectif de la catégorie pénale au 31 décembre	}	NOMBRE de	PROPORTIONS 0/0 de l'esfectif de la catégorie pénale au 31 décembre	PROPORTIONS 0/0 de l'esfectif de la catégorie pénale au, 31 décembre	иом в в в de	PROPORT de l'ess la catégor au 31 de	PROPORTIONS 0/0 de l'esfectif de la catégorie pénale au 31 décembre	момвив de	PROPORTIONS 0/0 de la population totale au 31 décembre	ROPORTIONS 0/0 de la population totale au 31 décembre
	détenues.	1899. 1898.	1	détenues.	1899.	1898.	détenues.	1899.	1898.	détenues.	1899.	1898.
								g.				
Étaient interdites	99	20,42 18,00	00.	. 22	11,54	12,40	29	66,09	6,64	409	12,79	11,80
Ne l'étaient pas	265	79,58 81	81,89	92	88,46	87,60	386	93,01	93,36	743	87,21	88,20
•		-										m. i
								á,		<i>f</i> ·	: 1 : 2	
Totaux	333	100,00 100,00	00,	104	100,00	100,00	415	100,00	100,00	852	100,00	100,00
			_		_							:

A ne considérer que les deux catégories pénales communes en France aux détenus des deux sexes, l'emprisonnement et la réclusion, les proportions d'hommes frappés d'interdiction sont sensiblement plus élevées que celles des femmes.

Les catégories pénales se classent ainsi par les proportions d'in-

terdits qu'elles contiennent:

Travaux forcés	20,42	0/0	de l'effectif de la	catégorie.
Réclusion	11,54	_		
Emprisonnement	6,99	_	-	

Parts attribuées aux condamnés sur le produit du travail.

(Tableau XI.)

Hommes.

Les 7.268 détenus présents au 31 décembre recevaient de 1 à 6 dixièmes et plus dans les proportions ci-après.

	TRAVAUX	DÉTENTION	RECLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL		RTIONS /0 1898
Un dixième		3	26	33	59	0,81	0,85
Deux dixièmes	3	»	64	410			2,47
Trois —	2	»	276	354			
Quatre —	1	>	2.065	745	2.811	38,68	39,85
Cinq —	Ð	175	3	3,322	3.500	, ,	47,38
Six —	•	7	».	»	7	0,10	
Plus de six dixièmes	>>	· »	30	52	82		
Totaux	6	182	2.464	4.616	7.268	100,00	

La presque totalité des détentionnaires touchaient 5 dixièmes. La majeure partie des réclusionnaires en touchaient 4, et la plupart des condamnés à l'emprisonnement 5.

Au total 95,53 p.100 des détenus touchaient de 3 à 5 dixièmes du produit de leur travail.

Femmes.

	TRAVAUX	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPO 1	1898
Un dixième Deux dixièmes Trois — Quatre — Cinq — Six — Plus de six dixièmes	4 14 249 64 2	1 3 10 89 1 3	9 7 22 49 302 302	14 24 281 202 305	1,64 2,82 32,98 23,71 35,80 3,05	1,50 3,11 32,19 23,39 36,16 3,64
Totaux	333	104	415	852	100,00	100,00

La majeure partie des condamnées aux travaux forcés touchaient 3 dixièmes. De même que chez les détenus hommes, la presque totalité des réclusionnaires en touchaient 4, et la plupart des condamnées à l'emprisonnement 5.

Au total 92,49 p.100 de la population au 31 décembre touchait de 3 à 5 dixièmes sur le produit du travail.

État de l'instruction des détenus présents au 31 décembre 1899 au moment de leur entrée dans les établissements.

(Tableau XII.)

Hommes.

Les 7.268 détenus qui, au 31 décembre 1899, composaient la population pénitentiaire se répartissaient comme suit, dans les diverses catégories pénales, au point de vue de l'état de leur instruction au moment de leur condamnation.

	TRAVAUX Forcës	ENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TAL	PROPORT d L'EFFECTI	e
	TRA	DÉTI	RECI	EMPRIS	T 0	1899	1898
Étaient illettres	1	17	783	968	1.769	24,34	23,70
Savaient lire	2	3	138	601	744	10,24	9,11
— et écrire	»	127	659	1.590	2.376	32,69	31,05
- écrire et calculer	2	33	777	1.056	1.868	25,70	27,77
Possédaient l'instruction primaire complète	1	1	82	294	378	5, 20	6,81
Avaient une instruction su- périeure à l'instruction primaire	»	1	25	107	133	1,83	1,56
TOTAUX	6	182	2.464	4.616	7.268	100,00	100,00

Ce tableau accuse qu'au total 24,34 p. 100, près du quart, des détenus étaient illettrés au moment de leur incarcération. Seulement 5,20 p. 100 possédaient l'instruction primaire, et 1,83 p. 100, une instruction supérieure. C'est donc que la plupart étaient ou illettrés ou possédaient une instruction incomplète.

Catégories pénales.

De la comparaison des chiffres afférents à chaque catégorie pénale il ressort que la réclusion renferme la plus grande partie d'illettrés, 31,77 p. 100, la détention la plus faible, 9,34 p. 100. L'emprisonnement en compte 20,97 p.100; les détentionnaires étant pour la plupart sous les drapeaux au moment de leur condamnation, on s'explique que la grande majorité de ces individus aient au moins quelque instruction.

C'est donc les réclusionnaires dont le degré d'instruction était en moyenne le moins développé au moment de leur condamnation.

Femmes.

Le degré d'instruction des détenues présentes le 31 décembre 1899 dans les diverses catégories pénales est indiqué dans le tableau comparatif suivant :

	TRAVAUX Foncës	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	OTAL	PROPORT d L'EFFECT	
	TR	RÉC	EMPRI		1899	1898
Étaient illettrées	111	35	117	263	30,87	31,65
Savaient lire	25	10	36	71	8,33	8,69
- et écrire	152	46	210	408	47,89	46,67
— écrire et calculer	32	7	41	80	9,39	8,69
Possédaient l'instruction pri- maire complète	11	5	9	25	2,93	3,65
Avaient une instruction supérieure à l'instruction primaire	2	1	2	5	0,59	0,64
Totaux	333	104	415	852	100,00	100,00

30,87 p.100, près du tiers, des détenues étaient illettrées, et 65,61 p.100 ne possédaient qu'une instruction incomplète. Seulement 2,93 p.100 avaient une bonne instruction primaire et 0,59 p.100 une instruction supérieure. La proportion des illettrées était donc plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

Catégories pénales.

La plus forte proportion d'illettrées, 33, 65 p.100, se trouve à la réclusion, et la plus faible, 28,19 p.100, à l'emprisonnement. Les travaux forcés en comptent 33,33 p.100.

C'est donc que le degré moyen d'instruction était le moins élevé chez les réclusionnaires, au moment de leur incarcération, et le plus élevé chez les condamnées à l'emprisonnement. La même constatation a été faite chez les détenus hommes pour ces deux catégories pénales. Les proportions d'illettrées de ces deux catégories sont plus élevées chez les femmes que chez les hommes.

RENSEIGNEMENTS

PORTANT SUR TOUT OU PARTIE DE LA POPULATION INCARCÉRÉE EN 1899 (Tableaux XIII à XXXII.)

ÉCOLE

(Tableau XIII.)

Hommes.

I. - Mouvement de l'école.

Pendant l'année 1899, le mouvement de l'école dans les établissements de longues peines affectés aux hommes a été le suivant :

	1899	1898	=	1899 0/0	1898 0/0
Présents à l'école au 1 ^{er} janvier Admis à l'école au cours de l'année. Population totale ayant fréquenté	1.131	1.079 1.331	Soit,par rapport à la population pénitentiaire à cette date	12,43	12,79
l'école	2.086	2.410 1.455	COM Par raddori a la nonniation l	17,76	20,60
Restant à l'école au 31 décembre	839	955	Soit, par rapport à la population présente à cette date	11,54	12,43

Le nombre des présents à l'école, au 31 décembre, est inférieur en 1899 de 116 unités à celui de 1898. Cela tient en majeure partie à la diminution de la population pénitentiaire à cette date. Les proportions sont en effet à peu près équivalentes pour les deux années.

II. — Résultats de l'enseignement.

Voici la comparaison des deux années 1898 et 1899, l'état intellectuel des détenus étant relevée: d'une part, au commencement de l'année pour ceux suivant les cours à cette époque, ou au moment de l'entrée à l'école pour les autres; d'autre part, à la fin de l'année pour ceux encore présents à l'école à cette date, ou à la fin des études pour les autres.

	N O M B		1899-	- 0/0	1898-	-0/0
	Commen- cement de l'année ou des études.	ou des	Commen- cement de l'année ou des études.	ou des	Commen- cement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.
Illettrés	267	74	12,79	3,55	11,54	2,90
Sachant lire	358	270	17,16	12,94	15,15	9,79
_ et écrire.	569	476	27,28	22,82	25,73	19,46
au moins lire, écrire et calculer	892	1.266	42,76	60,69	47,59	67,84
Totaux	2.086	2.086	100,00	100,00	100,00	100,00

Le nombre des illettrés a donc diminué dans une proportion de 9,24 p. 100 du commencement à la fin de l'année. Les proportions des deux groupes suivants ont aussi sensiblement diminué et cela au profit du nombre d'individus sachant au moins lire, écrire et calculer, dont la proportion a augmenté de 17,93 p. 100.

Dans chacun des divers groupes en particulier, le résultat de l'enseignement ressort du tableau suivant :

ali kalan an menjir dinawen ekkalan an angele 🚐	-		
	NOMBRE	DE L'EF	TIONS 0/0 FECTIF DE es groupes.
		1899	1898
ayant fait des progrès — et écrire . 71	193	72,28	74,82
demeurés illettrés	74 	27,72	25,18
Ont fait quelques progrès	118	32,96	28,49
Sachant lire Sachant lire Sachant lire Sachant lire Calculer Sachant lire Sachant lire Progres calculer 53	165	46,09	52,06
n'ayant pas fait de progrès	75	20,95	19,45
(ayant fait des progrès) Scalest III ayant fait des progrès - appris à calculer 192	237	41,65	34,19
Sachant lire et écrire reçule complément de l'instruction primaire 84	276	48,51	54,04
n'ayant pas fait de progrès	56	9,84	11,77
Sachant lire, ayant fait des Ont fait quelques progrès	562	63,00	64,17
écrire et cal- culer	226 104	25,34 11,66	23,80 12,03

- 860 individus, soit 41,23 p.100 de la population scolaire (2.086), ont élevé leur instruction d'au moins un degré.

917, soit 43,96 p.100, ont quelque peu profité des leçons.

309 seulement, soit 14,81 p.100 des individus ayant fréquenté l'école, n'ont fait aucun progrès.

III. - Cours spéciaux.

Dessin. — Les cours de dessin ont été suivis par 49 individus, au lieu de 26 en 1898.

Musique. — 166 détenus, au lieu de 152 en 1898, ont suivi ces cours.

Les bibliothèques des maisons de longues peines possédaient un

ensemble de 27.939 volumes. L'année précédente ce chiffre était de 26.151.

Ces rapports du nombre de volumes aux populations moyennes (7.536 en 1899 et 8.075 en 1898) ressortent aux chiffres suivants:

En 1899	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	3,71
En 1898	1.	3 24

Pendant ces deux années, il y a eu: 187.362 mises en lecture en 1899, et 188.179 en 1898. Soit en moyenne, par rapport aux populations incarcérées (11.748 en 1899 et 11.701 en 1898):

En	1899	15,94	mises en	lecture	par	détenu.
En	1898	16,08		-		

Femmes.

I. - Mouvement de l'école.

Dans les établissements de longues peines affectés aux femmes, le mouvement de l'école a été le suivant pendant l'année 1899 :

			<u> </u>		
	1899	1898		1899 0/0	1898 0/0
Présentes à l'école au 1 st janvier Admises à l'école au cours de l'année	156 150	183 114	Soit, par rapport à la population pénitentiaire à cette date	16,74	18,15
Population ayant fréquenté l'école Sorties de l'école pendant l'année	306 148	297 141	Soit, par rapport à la population incarcérée	23,70	21,65
Restant à l'école au 31 décembre	158	156	Soit, par rapport à la population présente à cette date	18,54	16,74
1				!	

La proportion des présentes à l'école au 31 décembre est moins élevée de 1,80 p. 100 en 1899, comparativement à l'année précédente.

II. — Résultats de l'enseignement.

Voici la comparaison des deux années 1899 et 1898.

<u>.</u>		B B B			1	7
	NUM B'ÉL	BRE Éves	1899	0/0	1898 -	- 0/0
	Commen- cement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commen- cement de l'année on des études.	Fin de l'année ou des études.	Commen- cement de l'année ou des ètudes.	Fin de l'année ou des études.
Illettrées	52 4 9	25 48	16,99 16,01	8,17 15,69	15,15 13,80	8,08 9,76
 lire et écrire au moins lire, 	101	100	33,01	32,68	31,31	28,62
écrire et calculer	104	133	33,99	43,46	39,73	53,54
Totaux	306	306	100,00	100,00	100,00	100,00

Le nombre des illettrées a diminué dans une proportion de 8,82 p. 100 du commencement à la fin de l'année; les proportions des deux groupes suivants ont diminué de même au profit de celle des sachant lire, écrire et calculer, qui a augmenté de 9,47 p. 100.

Chez les hommes, cette dernière proportion avait augmenté de 17,93 p. 100. C'est donc que, chez eux, les progrès accomplis ont été en général plus sensibles.

Chacun des groupes en particulier a donné lieu aux constatations suivantes :

	NOMBRE		IONS 0/0 ECTIF DR s groupes.
		1899	1898
Illettrées ayant fait des progrès Ont appris à lire 14 - et écrire . 13 - àécrire et à calculer	27	51,94	46,66
demeurées illettrées	25	48,06	53,34
Ont fait quelques progrès	31	63,27	41,46
Sachant lire ayant fait des progrès — appris à écrire 11 — et à calculer 4	15	30,61	58,54
(n'ayant pas fait de progrès	3	6,12	»
Ont fait quelques progrès	72	71,29	55,91
Sachant lire et écrire	25	24,75	40,86
\ n'ayant pas fait de progrès	4	3,96	3,23
Sachant lire, ayant fait des Ont fait quelques progrès	79	75,96	85,59
ecrire et cal-) progres — reçu le complément de l'instruction primaire n'ayant pas fait de progrès	24	23,08	12,72
= some pas late de progres	1	0,96	1,69

Ce tableau accuse que 33 détenues, soit 10,78 p. 100 de l'effectif scolaire au cours de l'année, n'ont pas profité des leçons reçues. Pour les hommes, cette proportion atteint 14,81 p. 0/0.

Donc, en rapprochant les résultats donnés par les deux derniers tableaux de ceux accusés aux tableaux correspondants pour les hommes, il apparaît que si d'une façon générale les progrès faits par les hommes ont été plus complets que ceux accomplis par les femmes, une plus grande proportion de celles-ci ont, dans une moindre mesure, profité de l'enseignement donné.

III. - Cours spéciaux.

En 1899, ainsi que l'année précédente, il n'a pas été fait de cours de dessin ou de musique aux détenues.

Les bibliothèques des maisons centrales de femmes possédaient un ensemble de 3.118 volumes. En 1898 ce chiffre était de 3.202. Soit par rapport aux populations movembes (899 en 1899 et 072

Soit, par rapport aux populations moyennes (899 en 1899 et 973 en 1898):

En 1899, il y a eu 8.989 mises en lecture, contre 7.178 en 1898. Soit, par rapport aux populations incarcérées (1.291 en 1899 et 1.372 en 1.898):

GRACES, COMMUTATIONS DE PEINE, LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES, RÉCOMPENSES

(Tableau XIV.)

Hommes.

I. - Mesures gracieuses.

Au cours de l'année 1899, 1.050 détenus, soit 8,94 p. 100 de l'effectif incarcéré, ont bénéficié de mesures gracieuses. En 1898, cette proportion était de 8,02 p. 100.

L'initiative de ces mesures de clémence est généralement prise par l'Administration. Seulement 87, soit 8,29 p. 100, ont été prises sur la demande des condamnés ou de leur famille.

Le tableau comparatif ci-après indique la nature des mesures gracieuses prises à l'égard des détenus, leur répartition entre les diverses catégories pénales, et dans quelles proportions les détenus de chacune de ces catégories en ont bénéficié, par rapport aux effectifs incarcérés.

	Popu	DETENTION Population incarcérée : 195.	r i o n rcérée :	195.	Popt	R E (RÉCLUSION Population incarcérée : 3.323.	I O N)rée : 3.	323.	EM P Popul	EMPRISONNEMENT Population incarcérée: 8.224.	N E M I rcérée :	S N T 8.224.	Popul ^{on} t	TOTAL totale incarcérée: 11.748	A L rcérée :	11.748
		PR0P0	PROPORTIONS 0/0	0/0 s		^ \	PROPORTIONS	TIONS	8		PROP	PROPORTIONS 0/0	0/0 s		PROP	PROPORTIONS 0/0	0/0 s
	AOMBRE de detenus.	des détentionnaires syant bénéficié de mesures gracieuses.	des détention- naires incarcérés.	tion- tion- terés.	NOMBRE de détenus	detenns. estisanoisules des destisanoisules destisanoi	de mesures gracieuses.	des réclusion- naires incarcérés.	ion- es 5rés.	AOMBRE de détenus	des condamnés à l'emprisonnement ayant bénéficié de mesures gracieuses.		des condamnés a l'emprison- nement incarcérés.	NONBRE dé détenus.	des détenns gyant bénéficié de mesures gracieuses.	de popul tot incar 1899	de la population totale incarcérée.
Remise entière de la peine	77	4,76	2,05	1,46		88	60,6	1,05	0,76	07	6,90	0,49	0,63	79	7,52	0,67	0,68
Commutations	*	\$	2	2		<u> </u>	2,60	0,30	0,47	^	<u> </u>		•	10	0,95	0,0	0,14
Réductions Moins de lan sur la peine 3 ans à 5 ans 5 ans et plus	1 54 5 14	89,29	38,46	28,78	32 47 0		23,12	2,68	1,47	68 3, 85	14,66	1,03	0,83	$ \begin{array}{c} 101 \\ 120 \\ 6 \\ 23 \end{array} $	23,81	2,13	1,50
Libérations conditionnelles		5,95	2,56	5,37		250	64,94	7,52	6,38	453	78,10	5,51	5,36	708	67,43	6,03	5,65
Remise de la relégation (à titre spécial)	. 8	*	<u>^</u>	2		-	0,26	0,03	90,0	61	0,34	0,02	0,03		0,29	0,03	0,03
Remise de l'interdiction de séjour (à titre spécial)	*	*	?	. ~		~			0,03		<u> </u>	*	<u>^</u>		•	*	0,009
TOTAUX	3 8	100,00	43,08	35,61	6	385 100	100,001	11,59	9,17	580	100,00	7,05	6,84	1.050	100,00	8,94	8,02

La majeure partie, 67,43 p. 100, des mesures gracieuses prises à l'égard des détenus ont consisté en libérations conditionnelles, qui ont été accordées à 6,03 p. 100 de la population incarcérée.

Les commutations de peine ont eu pour effet de commuer la peine de 10 réclusionnaires en emprisonnement.

Catégories pénales.

Les mesures de faveur se répartissent comme suit entre les catégories pénales :

	18	399	1898
	NOMBRE	0/0	0/0
Travaux forcés	1	0,09	>
Détention	84	8,00	7,78
Réclusion	385	36,67	33,26
Emprisonnement	580	55,24	58,96
Totaux	1.050	100,00	100,00

Dans les catégories de la réclusion et de l'emprisonnement, la majeure partie des mesures de faveur accordées aux détenus ont consisté en libérations conditionnelles, tandis que la plupart des mesures gracieuses prises à l'égard des détentionnaires ont été des réductions de peine.

Cependant, par rapport aux effectifs incarcérés à chacune des catégories pénales, la proportion des détentionnaires libérés conditionnellement est à peu près aussi élevée que celles des condamnés à la réclusion ou à l'emprisonnement.

Relativement aux effectifs incarcérés à chacune des catégories pénales, celles-ci se classent ainsi par les proportions des détenus ayant bénéficié de mesures gracieuses:

Détention	43,08	0/0 de	l'effectif	incarcéré.
Trool usion	11 50			
Emprisonnement	7,05			

A noter l'augmentation sensible de la proportion des détentionnaires ayant bénéficié de mesures gracieuses comparativement à 1898. Cette augmentation porte surtout sur les réductions de peine.

II. - Récompenses.

Pendant l'année 1899, il a été accordé des récompenses à 400 détenus, soit 3,40 p. 100 de la population incarcérée. Ces récompenses ont toutes consisté dans l'attribution de dixièmes supplémentaires.

En 1898 cette proportion atteignait 3 p. 100, et ces récompenses étaient de même nature que l'année suivante.

Catégories pénales.

Les détenus récompensés se répartissent ainsi entre les catégories pénales:

	NOMBRE	PROPOR	FIONS 0/0
	NOMBRE	1899	1898
Travaux forcés	>>	•	>
Détention	3	0,75	1,42
Réclusion	37	9,25	21,08
Emprisonnement	360	90,00	77,49
Totaux	400	100,00	100,00

Relativement à l'effectif incarcéré dans chaque catégorie pénale, les proportions des récompensés de chacune de celles-ci sont:

Emprisonnement		incarcéré,	contre 3,36 en 1898.
Détention		. —	2,43 —
Réclusion	1,11	 	2,17 —

Femmes.

1. — Mesures gracieuses.

En 1899, 198 détenues ont bénéficié de mesures gracieuses, soit 15,34 p. 100 de l'effectif incarcéré. En 1898, cette proportion avait été de 11,30 p. 100.

59 de ces mesures, soit 29,80 p. 100, ont été prises sur la demande des condamnées ou de leur famille.

La nature des mesures gracieuses dont ont bénéficié les détenues des diverses catégories pénales est indiquée au tableau suivant.

	Popu	TRAVAUX FORCES Population incarcérée : 405.	FORCÉS carcérée : 403	CES : 405.	Popu	RÉCLUSION Population incarcérée		: 1/15.	E M P Popul	EMPRISONNEMENT Population incarcérée: 741	NEME rcérée :	N T 741.	Populatic	TOTAL Population totale incarcérée: 1.299	A L ncarcéré	e: 1.291
	····	PROP	PROPORTIONS 0/0	0/0 \$1		PR01	PROPORTIONS 0/0	0/0 s		PROP(PROPORTIONS 0/0	0/0 s		PROPORTIONS	RTION	0/0 s
	A OM BRE détennes.	sondamnėes anx aux forcės mpensėes.		des condamnées aux travaux forcés incarcérées.	détennes. de NOMBBE	des sionnaires sionnaires sionsees	reell na incar	des réclusion- naires incarcérées.	NOMBRE détenues.	ndamnées sonnement spensées spensées	des condamnées è l'emprison- nement incarcérées.	s nées à rison- ent érées.	l O W B B E qe qetennes:	detenues s détenues pensées.	du total des détenu incarcéré	du total des détenues incarcérées,
		TEA	1899	1898		nioèt 05èt	1899	1898	·	irgm9'l	1899	1898	Į	eel latot moost	1899	1898
Remise entière de la peine		1,08	0,25	0,33	* ·		<u> </u>	1,24	6	10,71	1,22	0,51	100	5,05	0.77	0.51
Commutations	88	30,11	6,91	0,92	ro	23,81	3,45	1,86	2	ر ع	*	â	333	16,67	2,56	0.51
Réductions Moins de 1 an sur sur la peinc 3 ans à 5 ans	$\begin{array}{c} 2\\13\\4\\1\end{array}$	21,51	76'77	4,15	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	4,76	0,69	2,49	55 % %	5,95	0,67	â	14 4 1 1 26	13,13	2,01	1,60
Liberations conditionnelles	44	47,31	10,86	7,14	15	71,43	10,34	11,80	67	79,76	9,00	8,11	126	63,64	9,76	8,24
Remise de la relégation (à titre spécial).	3	. *	*	2	*	. \$	2	1,24	က	3,57	0,40	0,51		1,52	0.24	0.44
Remise de l'interdiction de séjour (à titre spécial)	*	\$. *	2	^	*		<u> </u>	2	2		*	<u> </u>	*	, ,	â
TOTAUX	93	100,00	22,96	12,44	21	100,00	14,48	18,63	1/8	100,00	11,33	9,14	198	100,00	15,34	11,30

De même que pour les détenus hommes, la plupart des mesures de clémence prises à l'égard des détenues femmes ont consisté en libérations conditionnelles. Ces libérations conditionnelles ont été accordées dans une proportion de 9,76 p. 100 de la population incarcérée.

Les commutations ont bénéficié à 28 condamnées aux travaux forcés, dont 15 sont passées de la catégorie des condamnées à perpétuité dans celle des condamnées à temps, et 13 de celle des travaux forcés dans celle des condamnées à l'emprisonnement, et 5 réclusionnaires qui toutes ont eu leur peine commuée en emprisonnement.

Catégories pénales.

Les mesures de clémence se répartissent de la façon suivante entre les diverses catégories pénales :

	18	399	1898
	NOMBRE	0/0	0/0
Travaux forces	93	46,97	34,84
Réclusion	21	10,61	19,35
Emprisonnement	84	42,42	45,81
Totaux	198	100,00	100,00

Relativement aux effectifs incarcérés à chacune des catégories pénales, celles-ci se classent comme suit, par la proportion de détenues ayant bénéficié de mesures gracieuses:

Travaux forcés	22,96 0/0 d	le l'effectif incarcéré.
Reclusion	14,48	
Emprisonnement	11 33	

En 1898, la réclusion se classait avant les travaux forcés. Comme pour les hommes, la catégorie de l'emprisonnement se classe après celle de la réclusion.

II. — Récompenses.

Au cours de l'année, 22 récompenses ontété accordées aux détenues incarcérées; 15 de ces récompenses, soit 45,45 p. 100, ont consisté en l'attribution de dixièmes provisoires, les autres en virements permanents.

La proportion des détenues récompensées a donc été en 1899 de 1,70 p. 100 de l'effectif incarcéré. En 1898, cette proportion était de 1,75 pour 100.

Catégories pénales.

Les détenues récompensées se répartissaient de la façon suivante entre les catégories pénales :

	VOWER	PROPORTIONS 0/0			
	NOMBRE	1899	1898		
Travaux forcés	18	81,82	70,83		
Réclusion	1	4,55	20,83		
Emprisonnement	3	13,64	8,23		
TOTAUX	22	100,00	100,00		

Relativement à la population incarcérée dans chaque catégorie pénale, les proportions des récompensées de chacune d'elles sont:

CRIMES & DÉLITS COMMIS PENDANT LA DÉTENTION. — DISCIPLINE

(Tableau XV.)

Hommes.

I. — Crimes et délits commis pendant la détention.

Loos: Le nommé Croquenoy, condamné à 5 ans de travaux forcés pour incendie volontaire.

Poissy: Le nommé Leclercq, condamné aux travaux forcés à perpétuité pour tentative d'assassinat sur un gardien et sur un codétenu.

Le nommé Boyer, 8 ans de travaux forcés comme complice du précédent.

Le nommé Copillet, condamné à 2 ans de prison pour coups et blessures à un codétenu.

Le nommé Mamont, 3 ans de prison pour coups et blessures à un codétenu.

Riom: Un détenu condamné à une peine d'emprisonnement pour coups et blessures volontaires à un gardien.

Deux détenus condamnés à une peine d'emprisonnement pour coups et blessures volontaires à des codétenus.

II. — État disciplinaire. — Infractions à la discipline.

Au cours de l'année, il a été relevé 37.334 infractions à la discipline, contre 43.453 en 4898.

Savoir:

	 	
	NOMBRE D'	INFRACTIONS
	1899	1898
Voies envers le personnel supérieur		
de fait les agents de surveillance	23	13
d'autres détenus	1.802	1.760
Lareins	232	235
Rébellion, mutinerie	2.357	2.327
Actes d'immoralité	167	183
Infractions au silence	18.985	22.597
Refus de travail	617	853
Paresse, négligence dans le travail	3.054	3.112
Usage du tabac	1.311	881
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés	2.446	3.391
Infractions diverses	6.340	8.101
Totaux	37.334	43.453

A noter l'augmentation assez sensible des voies de fait, tant envers le personnel qu'envers les codétenus.

Proportionnellement aux populations incarcérées, les nombres d'infractions commises ressortent:

En 1899	317,79 ir	nfractions pour	100 détenus.
— 1 898	371,36		_

Catégories pénales.

Les infractions à la discipline se répartissaient de la façon suivante entre les catégories pénales:

OTAL COMMISES	TRAVAUX FORCES Pop. incarcérée: 6.			DÉTENTION Pop. încarcérée: 195.		RÉCLUSION Pop. incarcérée : 3.323.			EMPRISONNEMENT Pop. incarcérée: 8.224.		
NOMBRE TOTAL. D'INFRACTIONS COMMIS	Nombre d'infractions. Proportion 0/0.		, nowers d'infractions.	Proportion 0/0.	Rapport des infractions à la	NOMBRE . d'infractions.	Proportion 0/0.	Rapport des infractions à la pop. incarcérée.	NOMBRE d'infractions.	Proportion 0/0.	Rapport des infractions à la pop. incarcérée.
37.334	14 0,0	3 2,33 0,75	588	1,57	3,02 2,84	11.580	31,02	3,48 4,78	2 5. 1 52	67,37	3,06 3,29

De ce tableau il résulte que:

1º Sur 100 infractions relevées:

0,03 ont été commises par les condamnés aux travaux forcés;
1,57 — à la détention;
31,02 — à la réclusion;
67,37 — à l'emprisonnement.

2º Les catégories pénales se classent comme suit, relativement au nombre moyen d'infractions commises par détenu:

3,48 infractions par réclusionnaire;

3,06 — par condamné à l'emprisonnement;
3,02 — à la détention;
2,33 — aux travaux forcés.

Punitions.

Les 37.334 infractions à la discipline relevées en 1899 ont été réprimées par un nombre égal de punitions infligées aux 7.924 détenus coupables.

Ces punitions ont été les suivantes:

	NOMBRE DE PUNITIONS				
	1899	1898			
Cellule Salle de discipline Pain sec Autres privations alimentaires. Réductions de dixièmes Amendes Autres punitions Réprimandes	2.336 4.334 6.909 10.324 5.451 4.135 6.845	2.557 4.508 8.140 11.111 7.267 1.138 8.732			
Totaux	37.334	43.453			

Nombre de détenus punis.

Les diverses punitions infligées l'ont été à 7,924 détenus, soit 67,45 p. 100 des détenus incarcérés pendant l'année. En 1898, cette proportion était de 62,30 p. 100.

Au point de vue du nombre de fois qu'ils ont été punis, ces détenus se répartissent ainsi:

- -	AN	NÉE 18	99	ANNÉE 1898			
	NOMBRE	PROPORTI	ons 0/0	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0		
·	d e détenus punis.	du nombre de détenus punis.	de la population incarcérée	de détenus punis.	du nombre de détenus punis.	de la population incarcérée	
Une fois	1.519	19, 17	12,93	1.280	17, 56	10,94	
one lois	1.519	19,17	12,90	1,200	17, 50	10,54	
Deux —	1.835	23, 16	15,62	1.537	21,08	13,14	
Trois —	1.581	19,95	43,46	1.415	19,41	12, 09	
Quatre fois et plus	2.989	37,72	25,44	3.058	41,95	26,13	
Totaux	7.924	100,00	67,45	7.290	100,00	62,30	

Journées de punition.

Voici le détail des journées de cellule, de salle de discipline et de privation alimentaire infligées, soit à titre accessoire, soit à titre principal:

		1899	1898
Journées de cellule.	Prévention, punition ou consignation. SéquestrationObservation et isolement	63.134 391 7.990	72.250 495 7.106
Journées de sa	lle de discipline	37.776	38.565
Journées de pri	vation alimentaire } å titre principal. — accessoire.	39.748 12.294	45.285 13.579
TI THE OK SERV	Totaux	161.333	177.280

Les journées de cellule représentent 2,60 p.100 des journées de détention, contre 2,71 p.100 l'année précédente.

III. - Évasions.

Il y a eu, en 1899,4 tentatives d'évasion et 11 évasions consommées. En 1898, il y avait eu 8 tentatives et 12 évasions consommées.

The second secon	TENTATIVES	ÉVASIONS CONSOMMÉES			
	D'ÉVASION	suivies de réintégration.	non suivies de réintégration		
Loos Nîmes Poissy Riom Thouars Castelluccio Chiavari	» 1 2 1 »	» 1 1 » 2	1 » » »		
	4	7	4		

En 1898: 2 tentatives non suivies d'effet s'étaient produites à Landerneau.

Deux évasions, non suivies de réintégration dans l'année, avaient eu lieu à Clairvaux; 4 à Castelluccio, dont 3 suivies de réintégration; 6 à Chiavari, toutes suivies de réintégration dans l'année.

Femmes.

1. - Crimes et délits commis pendant la détention.

En 1899, comme en 1898, aucun crime ou délit n'a été commis dans les maisons centrales de femmes.

II. - État disciplinaire. - Infractions à la discipline.

Il a été relevé, au cours de l'année 1899, 1.218 infractions à la discipline, au lieu de 1.267 en 1898. Savoir :

	NOMBRE D'	INFRACTIONS
	1899	1898
Larcins	1	•
envers le personnel supérieur	>>	>
Voies) de fait) — les agents de surveillance	. >>	1
— d'autres détenues	31	36
Rébellion, mutinerie	47	74
Actes d'immoralité	>> .	10
Infractions au silence	54 6	592
Refus de travail	47	65
Paresse, negligence dans le travail	87	58
Usage du tabac	>	>
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés	11	30
Infractions diverses	448	401
Totaux	1.218	1.267
		L

Proportionnellement aux populations incarcérées, le nombre d'infractions commises ressort :

En	1899	94,35	infractions	pour 100	détenues.
En		92,35	_	-	

Catégories pénales.

Les infractions à la discipline se répartissent comme suit entre les diverses catégories pénales:

FAL Relevées			X FORCÉS RÉCLUSION Accarcérée: 405. Population incarcérée: 145. Population incarcérée: 145.						NEMEN ircérée	T: 741.		
NOMBRE TOTAL DES INPRACTIONS RELE	nombre d'infractions.	Proportion 0/0 du nombre total d'infractions.	6681 RAPPORT des infractions		NOMBRE d'infractions.	Proportion 0/0	RAPPORT des infractions		NOMBRE d'infractions.	Proportion 6/0	RAPPORT des infractions	~ ~
1.218	237	19,46	0,59	0,58	104	8,54	0,72	0,78	877	72,00	1,18	1,14

De ce tableau il résulte que:

1º Sur 100 infractions relevées,

19,46 ont été commises par les condamnées aux travaux forcés; 8,54 — à la réclusion; 72,00 — à l'emprisonnement.

2° Les catégories pénales se classent comme suit, relativement au nombre moyen d'infractions commises par détenue:

Emprisonnement	
Emprisonnement	1,18
Réclusion. Travaux forcés.	0.72
214.444 1010es	0.50

Punitions.

Les 1.218 infractions relevées en 1899 ont été réprimées par un nombre égal de punitions infligées aux 474 détenues coupables. Ces punitions ont été les suivantes:

	NOMBRE DE PUNITIONS	
	1899	1898
Cellule Salle de discipline Pain sec Autres privations alimentaires. Réduction de dixièmes Amendes Autres punitions Réprimandes	193 320 86 38 297	338 229 333 62 59 246
Totaux	1.218	1.267

Nombre de détenues punies.

474 détenues, coupables de diverses infractions, ont été punies ; soit 36,72 p. 100 de l'effectif incarcéré. En 1898, cette proportion était de 37,24 p. 100.

Ces détenues punies l'avaient été:

-	ANNÉE 1899			ANNÉE 1898				
	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0		NOMBRE PROPORTIONS 0/0		NOMBRE	PROPORT	ions 0/0
Une fois	de détenues punies.	du nombre de détenues punies 45,15	de la population incarcérée.	de détenues punies.	du nombre de détennes punies.	de la population incarcérée-		
Deux —	111 55 94	23,42 11,60 19,83	8,60 4,26 7,28	108 54 113	21,14 10,57 22,11	7,87 3,94 8,23		
TOTAUX	474	100,00	36,72	511	100,00	37,24		

Près de la moitié des détenues punies, 45,15 p. 100, ne l'avaient été qu'une fois.

Les détenues punies quatre fois et plus ne se comptent qu'en raison de 19,83 p. 100. La proportion correspondante chez les hommes est de 37,72 p. 100. C'est donc que chez ceux-ci la récidive est plus fréquente.

Journées de punition.

Voici le détail des journées de punition infligées, soit à titre principal, soit à titre accessoire:

	1899	1898
Journées de cellule Prévention, punition, consignation. Séquestration	4.336 3 699	3.954 * 794
	6.035	4.748
Journées de salle de discipline	>	>
Journées de privations alimentaires à titre principal. — accessoire	1.434	1.369
	1.437	1.376
TOTAUX	6.472	6.124

Les journées de cellule représentent 1,53 p. 100 du total des journées de détention. En 1898, cette population était de 1,34 p. 100.

III. - Évasions.

En 1899, aucune évasion ne fut tentée.

En 1898, deux tentatives s'étaient produites à Clermont et à Rennes.

ÉTAT SANITAIRE

(Tableaux XVI à XXIII.)

Hommes et Femmes.

I. — Mouvement de l'infirmerie. (Tableau XVI.)

Pendant l'année 1899, le mouvement de l'infirmerie dans les établissements de longues peines a été le suivant:

	HOMMES	FEMMES
Restant au 31 décembre 1898 Entrés à l'infirmerie en 1899	244 3.654	57 660
Ensemble Sortis pendant l'année 1899	3.898 3.622	717 666
RESTANT au 31 décembre 1899	276	51

Au 1er janvier 1899, 3,18 p. 100 de la population masculine et 6,12 p. 100 de la population féminine étaient en traitement à l'infirmerie, contre 2,99 et 6,34 p.100 en 1898.

33,18 et 55,53 p. 100 des populations incarcérées au cours de l'année sont entrés à l'infirmerie. Au cours de l'année précédente, ces proportions avaient atteint 35,06 et 60,13 p.100.

Enfin, 3.79 p. 100 et 5,99 p. 100 des effectifs présents en fin d'année étaient soignés à l'infirmerie. En 1898, ces proportions étaient de 3,17 et 6,11 p.100.

Sorties.

Les 3.622 et 666 sorties se décomposent ainsi:

	I	номмея	3		FEMMES	3		
	NOMBRE	Proportions 0/0 des malades traités.		des		NOMBRE	- de	ions 0/0 es traités.
Guéris	3.306	1899 84,81	1898 86,67	619	1899 86,33	1898 86,06		
cial d'aliénés de Gaillon	24	0,62	0,24	2	0,28	»		
Libérés	81	2,08	1,32	19	2,65	2,91		
Décèdés	211	5,41	5,82	26	3,63	4,12		
Totaux	3.622	92,92	94,05	666	92,89	93,09		

Journées de traitement.

Le total des journées de traitement à l'infirmerie s'est élevé à 90.935 pour les hommes, et à 19.741 pour les femmes. La population moyenne journalière de l'infirmerie était donc de 249 et 54 individus, contre 261 et 60 en 1898.

Ces chiffres permettent d'établir la comparaison de l'état sanitaire pendant les années 1899 et 1898.

	ном	MES	FEM	MES
	1899	1898	1899	1898
Proportion p. 100 des entrées à l'infirmerie par jour à la population moyenne des établissements	0,133 3,306 23 jours 5,413	0,1306 3,2279 23 jours 5,8250	0,201 6,018 27 jours 3,626	0,2143 6,1906 27 jours 4,1212
Proportion p. 100 des décès à la population moyenne	2,800	2,9597	2,892	3,4943

Les maisons centrales et les pénitenciers agricoles se classent . ainsi qu'il suit:

1º Au point de vue du nombre d'admissions à l'infirmerie: par

la proportion p. 100 d'admissions quotidiennes proportionnellement aux populations moyennes journalières :

Hommes.			
•	1899		1898
	0/0		0/0
Chiavari	0,309	contre	0,354
Gaillon	0,233		0,185
Klom	0,198		0,157
Fontevrault	0,171		0,165
Beaulieu	0,146		1,117
Clairvaux	0,122		0,134
Thouars	0,114		0,083
Landerneau	0,111		0,167
Melun	0,111		0,124
Nimes	0,073		0,074
Poissy	0,070		0.060
Castelluccio	0,039		2,827
Loos	. 0,038	_	0,031
			•
77			

Femmes.

	1899		1898
35	0/0		0/0
Montpellier	0,258	contre	0,313
Remies	∩ 99∩		0.000
Clermont	0,150		0.560

2º Au point de vue du séjour moyen à l'infirmerie:

Hommes.

	1899
Castelluccio	jours.
Castelluccio	60.222
Loos	46.835
Deaumeu	
1 Onto Viault	a
***************************************	A
- 0.00J	
Chiavari	13,237

Femmes.

	1899
Montnellier	jours.
MontpellierClermont	31.684
Clermont	31.545
Rennes	21.556

II. — Causes des admissions à l'infirmerie.

(Tableau XVII.)

Parmi les diverses affections qui ont motivé les entrées à l'infirmerie, celles ressortissant à raison de 5 p. 100 sont les suivantes :

		нома	IES	[FEMMES							
•												
		PROPO	RTION	s 0/0		PROPORTIONS 0/0						
	NOMBRE des admis-		de la POPULATION incarcérée.		S POPULATION		NOMBRE	des admis-	de POPUL incarc	ATION		
		sions.	1899	1898		sions.	1899	1898				
Appareil respiratoire; pneumonies et pleurésies, maladies des bron- ches et du larynx; phtisie pulmo- naire; angines; asthmes; etc	605	16,56	5,15	5,51	115	17,42	8,91	7,65				
Appareil digestif et annexes: indi- gestions et embarras gastriques; gastrites, entérites, diarrhées; péritonites; maladies du foie, des voies biliaires et de la rate; etc	537	14,70	4,57	4,20	151	22,88	11,70	11,37				
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire : maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la bou- che ; abcès, furoncles, ulcères ; érysipèles; etc	634	17,35	5,40	5,44	94	14,24	7,28	6,71				
Appareil locomoteur : rhumatismes; rhumatismes articulaires; arthrites, caries, nécroses, etc	245	6,70	2,09	»	32	4,85	2,48	»				
Pyrexies: fièvres intermittentes; typhoïdes, éruptives; diverses	284	7,77	2,42	3,00	»	»	»	»				
Cachexies: anémie, débilité, gan- grène; scorbut; scrolules; cancers	395	10,81	3,36	3,58	98	14,85	7,59	7,58				
Maladies de cause mécanique: con- tusions, plaies, luxations; hernies; fatigues	395	10,81	3,36	3,33	36	5,45	2,79	»				
· 		<u> </u>	<u> </u>	1	<u> </u>	!	<u>!</u>	1				

Parmi les maladies de l'appareil respiratoire, la phtisie pulmonaire atteint :

Chez les hommes 148 individus, soit 4,05 p. 100 des entrées à l'infirmerie et 1,26 p.100 de la population incarcérée. En 1898, ces proportions étaient de 3,61 et 1,19 p.100.

Chez les femmes 30 détenues, soit 4,54 p.100 des entrées à l'infirmerie et 2,32 p. 100 de la population incarcérée.

L'année précédente, ces proportions n'atteignaient que 3,29 et 1,82 p.100.

III. — Décès. (Tableau XVI.)

Le nombre des décès, dans les établissements de longues peines, s'est élevé:

Pour les hommes à 211, soit 5,41 p. 100 des détenus soignés à l'infirmerie (3.898), et 1,80 de la population incarcérée. En 1898, ces proportions étaient de 5,82 et 2,04 p. 100.

Pour les femmes à 26, soit 3,63 p. 100 des malades soignées à l'infirmerie (717), et 2,01 p. 100 de la population incarcérée. En 1898, ces proportions atteignaient 4,12 et 2,48 p. 100.

Sur ces chiffres, la phtisie pulmonaire a causé 76 décès chez les hommes et 9 chez les femmes; soit, par rapport au nombre total des décès: 36,02 p.100 pour les hommes et 34,61 pour les femmes. Par rapport aux nombres de malades soignés (3.898 et 717): 1,95 et 1,26 p.100.

IV.—Aliénés et épileptiques en observation dans les infirmeries des maisons centrales. — Suicides.

(Tableau XXIII.)

a) Aliénés épileptiques ou non.

	HOMMES	FEMMES
Restant au 31 décembre 1898	7	,
Cas constatés pendant l'année 1899. Ayant donné antérieurement des signes d'aliénation mentale N'ayant pas donné antérieurement des signes d'aliénation mentale	4 22 } 26	$\left.\begin{array}{c}3\\3\\3\end{array}\right\}$ 6
Ensemble	$ \begin{array}{c} 33 \\ 5 \\ 27 \end{array} $	6 1 5 } 6
Reste au 31 décembre 1899	1	>

En 1898, le nombre de cas constatés avait été, pour les hommes 9, pour les femmes 1.

b) Épileptiques non aliénés.

	HOMMES	FEMMES
Restant au 31 décembre 1898	11	· . »
Cas constatés en 1899	9	>
Ensemble	20	>
Sorties Par libération, grâce ou décès . Transférés dans des établissements spéciaux	$\begin{pmatrix} 10 \\ 3 \end{pmatrix}$ 13	» } » }
Reste au 31 décembre 1899	7)

En 1898, pour les hommes il y a eu 5 cas et pour les femmes aucun.

c) Suicides.

Il s'est produit 2 tentatives de suicide à Poissy et 3 à Thouars. 6 détenus se sont suicidés par strangulation ou chute : 1 à Beaulieu, 2 à Clairvaux, 1 à Gaillon, 1 à Melun, 1 à Chiavari.

En 1898 il s'était produit 1 tentative et 4 suicides.

Chez les détenues femmes, il ne s'est produit ni tentative ni suicide au cours des années 1898 et 1899.

Quartier spécial de Gaillon.

Les aliénés ou épileptiques condamnés à de longues peines ont été internés dans un quartier spécial annexé à la maison centrale de Gaillon. Les chiffres ci-dessus se réfèrent aux cas observés ou constatés dans les maisons, mais ne comprennent pas ceux de l'effectif du quartier spécial, qui ne renferme que des individus reconnus réellement malades et soumis à un régime approprié à leur état.

Le tableau suivant indique le mouvement de la population de ce quartier spécial. Il donne aussi la répartition des malades suivant la nature de la maladie, l'âge et les pénalités.

(TABLEAU)

- 3
spécial
7
- 2
2
ŝ
Ċ
٤
ğ
(Ouartier s
2
-15
\sim
\sim
12
Ξ
<u> </u>
3
Ξ
⋖
GAILLON
$\overline{}$
A
А
H
H
4
RALE
H
5
CEN
_
×
MAISO
20
7
_

10														1=
10 10 10 10 10 10 10 10					2		۹ ۵	6	≈ -	* * * *	_	De 60 ans et plus	j 😖	
10 10 10 10 10 10 10 10					8	- 2		1	* 24 64 8	2 4 2 2	≈ ≈ थ	De 50 à 60 aus	1, A G	
10 10 10 10 10 10 10 10					ုင္က	4 ≈	2 51	18	⇔ ଛଟା ଶ		\$ 61 C	ens 08 s 04 90	Z	
10	31 L	10 21			98	~ ≈	3 1	g	ខេ ខ១		8 13	De 30 s 40 ans	λIn	
10 10 10 10 10 10 10 10	5.042	18.745 5.042		-	12	2 2	10	17	ଛ ଛ ମ 🔫	70 ← 8 8	ကကေရ	ens 08 à 02 eu	an .	
10 10 10 10 10 10 10 10	°' : :	::		=	*	: =		^		S S S S	8 8 8	Travaux § §		
10 10 10 10 10 10 10 10	: :	: :		-	-	: 2		-		* * * *	× × ←	Réclusion.		ഥ
10 10 10 10 10 10 10 10				-	4			4		* * * *		Detention	RNALE	z
10 10 10 10 10 10 10 10				-	67	1 2	=	-	* * * *	* * * *	* * =	commues	d Aluc	2 €
10 10 10 10 10 10 10 10	Total.	nes		-	-	^	\$	<u> </u> -	* * . * *	* * * *	^ - 	commues commues	CATÉGO	Į.
10 10 10 10 10 10 10 10	hado	inės . leptiq		-	100	<u>^</u>	*	00	* * 4 *	* * * *	8 8 81	1	71	P A
10	1	Alid		-	-	~	^	4		* * * *	× 4 ×		SULVAN	
10 10 10 10 10 10 10 10		~~ :			 8	â	11	98	10012	9 4 8 8	17	Réclusion.	"	
10			Ħ	-	म	<u>^</u>	o	23	9 2 10 10	es es es	446		_ \	
10 10 10 10 10 10 10 10		ëlève		=	2	^	16	5.	. m r m	ଓ ଶ ର ର	20 o o			.66
10		8 66		-	<u> </u>	<u> </u>	4	၂	' A e	en ← ≈ € .	≈ 83 ∞	ATOT		
10		n 18	Ħ	╣	 	<u> </u> 	~		2 2 2	* * * * *	× × ×	EXECT	s	
G S S S S S S S S S S S S S S S S S S S			2	-		<u>ا</u> ا ۾	ব		888	* * * * *		язаіл	s	
G C C C C C C C C C C C C C C C C C C C		uarti		-		_					* * *	Décki	s	
Sest and a sest a		le q		-		ᆜ		<u> </u>	8 8 8	* * * * *	* * *	TAVE	s	 ≃)
G S S S S S S S S S S S S S S S S S S S		pour		-	<u></u> -				8.8.8		* * *	imsl 1891 fami	⊿ (′	
G S S S S S S S S S S S S S S S S S S S		tion		-		_					× 61 50	se un suep	ž }.;	
G C C C C C C C C C C C C C C C C C C C		dóten	•	.]							* * *	dans un etal penitent	sursa ire.	
G S S S S S S S S S S S S S S S S S S S		de d		.]		_			!		8 + 1	DES N	LAD	
G S S S S S S S S S S S S S S S S S S S		rnées				4			!			l pendant!	, əəu	.66
nombre de	İ				'							en 21 qeci	pipte :	
ivral.E		o de			79	1	16	7					DES	
de L'ALIÉNATION MENT Manie Mélancolie Délire des persécution Délire des persécution delires partiels Paralysie genérale Folie alcoolique Folie épileptique Démence simple Démence simple Totaux Totaux Totaux Totaux Totaux Totaux Totaux		Le nombr			Totaux généraux	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Hystérie, Épilepsie Simulateurs	TOTAUX	Démence sénile Débilité mentale Imbécillité	Paralysic generale Paralysic generale Folie alcoolique Démence simple	Manne Mélancolie Délire des persécutions Dégénérescence mentale et	L'ALIÉNATION MENTALE		NATIBE

TRAVAIL

(Tableaux XXIV à XXVII.)

Aux divers tableaux XXIV sont relevés pour chacun des établissements la nature des travaux, le nombre moyen journalier de travailleurs, ce nombre au 31 décembre, et le produit afférent à chaque industrie.

Les résultats généraux du travail sont récapitulés :

- 1º Par industrie au tableau XXV;
- 2º Par établissement au tableau XXVI.

Le tableau XXVII indique la répartition du produit du travail.

Pour connaître utilement les résultats du travail il est indispensable, en raison de la nature différente des travaux, de distinguer, pour les établissements d'hommes, les maisons centrales de France des pénitenciers agricoles de la Corse.

Hommes.

I. — Journées de travail. (Tableaux XXV et XXVI.)

Le nombre des journées de travail s'est élevé, en 1899, au chiffre de 1.751.306 dans les maisons centrales d'hommes et à 272.018 dans les pénitenciers agricoles. En 1898, ces chiffres étaient de 1.924.282 et 265.036 ;

Soit sur 100 journées de détention :

Maisons centrales. En 1899 73 journées de travail. — 1898 74 — — Pénitenciers agricoles. En 1899 76 journées de travail. — 1898 75 — —

II. — Nombre de travailleurs (Tableaux XXV et XXVI.)

Nombre moyen de travailleurs. — Le nombre des jours ouvrables a été en 1899 de 305.

Le nombre moyen de travailleurs, au cours de l'année, a été de :

	Maisons cen	trales.		
En 1899			En 1898	
5.742	travailleurs dont:		6.263	
Ouvriers Apprentis	5.432 310	Ouvriers Apprent	is	5.937 326
Soit sur 100 travailleu	ırs:			
En 1899			En 1898	
OuvriersApprentis	95 5		s	95 5
Soit sur 100 détenus (n	ombre moye	en) par raj	pport aux poi	oulations
moyennes journalières ((6.549):	, .		
En 1899			En 1898	
Occupés	88	Occupés.		88
Inoccupes	12	Inoccupé	s	12
	D			
En 1899	Pénitenciers a	gricoles.	En 1898	
<u></u>				
891	travailleurs dont:	contre	862	
Ouvriers	891	Ouvriers		862
Apprentis	*	Apprent	is	>
Soit sur 100 ouvriers:				
En 1899			En 1898	
Ouvriers	100	Ouvriers		100
Apprentis	>	Apprenti	s	•
Soit sur 100 détenus (no moyennes journalières :	ombre moye	en) par raj	pport aux pop	oulations
En_1899			En 1898	
Occupés	90	Occupés.	-	89
Inoccupés	10	Inoccupe	s	11

Travailleurs au 31 décembre. — Les nombres de détenus occupés à la fin de l'année dans les maisons centrales et pénitenciers agricoles étaient les suivants :

Maisons centrales.

	Maiso	ns centr	aies.	
En 1899			En 1898	
Ouvriers	4.829	,	Ouvriers	5.713
Apprentis	229		Apprentis	3 03
Soit pour 100 détenus r	relativ	ement	aux populations à ce	tte date.
En 1899			En 1898	- ,
Occupés	80		Occupés	90
Inoccupés	. 20		Inoccupés	10
<i>P</i>	'énitenc	iers ag	ricoles.	
En 1899			En 1898	
Ouvriers	871		Ouvriers	910
Apprentis	D		Apprentis	· 🕽 🔒 🔒
Soit pour 100 détenus	relativ	zement	aux nonulations à ce	tte date:
En 1899	101011	CALLCII	En 1898	auto.
_			, <u> </u>	
OccupésInoccupés	92 8		Occupés	92 8
III. — Produit d PRODUIT GÉNÉRAL. — I		•	ableaux XXV et XXVI néral du travail s'est	•
	Maiso	ns centr	rales.	
En 1899			En 1898	
fr. c. 2.210.240 01		contre	fr. c. 2.374.523 47	
	fr. c.			fr. c.
Produit net 2.112.9 Gratifications 97.2	953 41 986 60		Produit net 2.268.3 Gratifications 106.3	308 34 214 83
Soit sur 100 francs de	produ	it:		
En 1899			En 1898	
Produit net Gratifications	95,60 4,40		Produit net Gratifications	95,53 4 47

Pénitenciers agricoles.

En <u>1899</u>		En 1898	
fr. c. 138.634 85	contre	fr. 6 133.253 8	
fr.			fr. c.
Produit net 137.675	55	Produit net	132.428 41
Gratifications 959	30	Gratifications	825 40
Soit sur 100 francs de pr	oduit:		·
En 1899	•	En 1898	
Produit net 99	,31	Produit net	99,39
Gratifications 0	,69	Gratifications	0,61

MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL. — Le nombre de journées de travail s'étant élevé à 1.751.306 dans les maisons centrales et à 272.018 dans les pénitenciers agricoles, le produit moyen de travail ressort à :

Maisons centrales.

En <u>1899</u>	En 1898	
fr. c. Produit net	Produit net	
TOTAL 1 2621	TOTAL 1	2340

Pénitenciers agricoles.

En 1899	En 1898	
Produit net 0 5061 Gratifications 0 0035	ProduitGratifications	fr.c. 0 4997 0 0031
Total 0 5097	TOTAL	0 5028

Le produit moyen par journée de travail a augmenté dans les maisons centrales et dans les pénitenciers agricoles par rapport à l'année précédente. A ce point de vue les établissements de longues peines se classent ainsi :

Maisons centrales.		
•	En 1899	En 1898
	_	
	fr.c.	fr.c.
Melun	1 6172	4 6870
Poissy	1 3564	1 2485
Loos	1 3403	1 3436
Riom	4 33 63	1 3989
Clairvaux	4 3292	1 3226
Beaulieu	4 4859	1 1685
Nîmes	1 1692	1 1529
Gaillon	1 1436	1 2027
Thouars	4 0953	1 0434
Fontevrault	1 0707	1 0436
Landerneau	0 8971	0 8321
Pénitenciers agricoles.		
•	En 1899	En 1898
	fr. c.	fr. c.
Castelluccio	0 5227	0 5236
Chiavani	0.5040	0 5569

MOYENNE PAR JOURNÉE DE DÉTENTION (Tableau XXVII.). — Relativement aux nombres de journées de détention : 2.390.818 et 359.985, la moyenne du produit du travail ressort à 0 fr.9245 pour les maisons centrales contre 0 fr.9154 en 1898, et à 0 fr. 3851 au lieu de 0 fr.3773 en 1898 pour les pénitenciers agricoles.

A ce point de vue, les établissements d'hommes se classent comme suit :

Maisons centrales.

	En 1899	En 1898
	fr.c.	fr.c.
Melun	1 2300	1 3146
Poissy	1 0804	0 9892
Loos	1 0560	1 0720
Riom	0 9613	1 0805
Clairvaux	0 9312	0 9156
Gaillon	0 9024	0 8318
Thouars	0 8664	0 8287
Beaulieu	0 8640	0 8639
Nîmes	0 7669	0 8146
Fontevrault	0 7074	0 6471
rontevrauit	0 .014	0 04/1

Pénitenciers agricoles.

•	En 1899	En 1898
	_	
	fr.c.	fr.c.
Castellucio	0 3926	0 3900
Chiavari	0 3792	0 3694

IV. - Nature des travaux.

(Tableau XXV.)

Au point de vue de leur nature, les travaux se divisent en deux grandes catégories :

- 1º Les travaux qui ont pour objet le service propre de l'établissement : service intérieur économique ou agricole, entretien des bâtiments composant la maison centrale ou le pénitencier agricole, travaux divers.
- 2º Les travaux industriels proprement dits ou, pour les pénitenciers agricoles, les travaux d'exploitation.

En 1899, le régime de l'entreprise générale industrielle était en vigueur dans deux maisons centrales d'hommes: Riom et Thouars.

Dans les autres établissements, la main-d'œuvre des détenus était exploitée en régie soit directement par l'État, soit par l'intermédiaire de concessionnaires.

Parmi les industries exploitées en régie directement par l'État, il faut citer comme ayant donné d'excellents résultats:

L'imprimerie à Melun,

Le tissage des couvertures militaires à Fontevrault,

La fabrication des brosses pour militaires à Poissy.

Cette dernière industrie a été introduite à Poissy en juin 1898.

Les industries dont l'exploitation a donné le rendement moyen par journée de travail le plus élevé (au moins 2 francs) sont:

Maisons centrales.

	En 1899 —	En 1898
Lits et meubles en fer (régie). Horlogerie Lits et meubles en fer Imprimerie (régie)	2 1357	fr. c. 2 4527 2 5755 2 0485
Imprimerie (régie)	2 0128	2 0603

Pénitenciers agricoles.

En dehors du service général des établissements, les travaux exécutés dans les pénitenciers agricoles ont consisté en exploitations agricoles et en travaux de bâtiment dont le rendement moyen journalier a été de 0 fr. 5115 et de 0 fr.6382. En 1898, ces chiffres étaient de 0 fr. 4808 et de 0 fr.7615.

Femmes.

I. — Journées de travail. (Tableaux XXV et XXVI.)

Dans les maisons centrales de femmes, sur 327.993 journées de détention on compte 250.400 journées de travail. Soit sur 100 journées de détention :

En	1899	76	journées d	e travail.
	1898	76	-	·-

II. — Nombre de travailleuses. (Tableaux XXV et XXVI.)

Nombre Moyen. — Le nombre de journées de travail divisé par le nombre de jours ouvrables (306) donne le nombre moyen journalier de travailleuses pendant l'année.

numer de travamentes p	O	
En 1899		En_1898
821	trava	illeuses contre 879
		dont:
Ouvrières	812	Ouvrières 874
Apprenties	_	Apprenties 5
Soit sur 100 travailleu	ises:	
En 1899		En 1898
	99	Ouvrières 100
Apprenties		Apprenties
	par	rapport aux populations moyennes
journalières :		
En 1899		En <u>1</u> 898
Occupées	. 91	Occupées 90
Inoccupées	•	Inoccupées 10

TRAVAILLEUSES AU 31 DÉCEMBRE. — Les nombres de détenues travaillant à cette date étaient :

En 1899		En 1898	
760	travaille uses	contre 825	
	dont:		
Ouvrières	7 57	Ouvrières	820
Apprenties	3	Apprenties	

Soit sur 100 détenues relativement aux populations à cette date :

En 1899		En 1898	
		-	
Occupées		Occupées	89
Inoccupées	11	Inoccupées	11

III. - Produit du travail. (Tableaux XXV et XXVI.)

La rémunération totale de la main-d'œuvre s'est élevée dans les maisons centrales de femmes à :

En 1899 —	En 1898
fr. c. 237.975 54	fr. c. 243.246 03
fr. c. Produit net 230.006 35 Gratifications 7.969 19 Soit sur 100 francs de produit :	fr. c. Produit net 235.627 42 Gratifications 7.618 61
En 1899 fr. c. Produit net	En 1898

MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL. — Le rendement moyen par journée de travail ressort à:

En 1899 —		En 1898	
Produit net Gratifications		Produit net Gratifications	fr. c. 0 8721 0 0282
TOTAL	0 9504	Total	0 9003

Le produit moyen par journée de travail a augmenté de 0 fr. 0501 par rapport à 1898.

A ce point de vue les maisons centrales de femmes se classent comme suit:

	En 1899	EB 1898
	fr. c.	fr. c.
Rennes	1 0486	0 9682
Clermont	1 0415	1 0240
Montpellier		0 5865

Le rendement moyen a augmenté dans les trois établissements.

MOYENNE PAR JOURNÉE DE DÉTENTION (Tableau XXVII.). — La moyenne du produit du travail par journée de détention ressort à 0 fr. 7256, contre 0 fr. 6847 en 1898.

A ce point de vue les établissements de femmes se classent ainsi:

	En 1899	En 1898
	fr.c.	fr. c.
Rennes	0 8220	0 7611
Clermont	0 7980	0 7794
Montpellier	0 4389	0 4215

. IV. — Nature des travaux.

Comme dans les établissements d'hommes, il convient de distinguer les travaux industriels proprement dits de ceux ayant pour objet le service général de la maison.

En 1899, le système de l'entreprise générale industrielle était appliqué dans les maisons de Clermont et de Rennes, et celui de la régie à Montpellier.

Les industries dont le rendement moyen par journée de travail a été le plus élevé sont :

	fr. c.	•	fr. c.		
Corsets	1 1260	contre	1 1117	en	1898
Faux-cols et manchettes	1 0871	_	0 9943	_	
Lingerie pénitentiaire	0 8090	· —	0 9031		

V. — Emploi du produit du travail. (Tableau XXVII.)

Hommes et Femmes.

Le produit général du travail a été réparti comme suit, dans les maisons centrales d'hommes, les pénitenciers agricoles et les établissements de femmes:

(TABLEAU)

	MAISONS	MAISONS CENTRALES D'HOMMES	D'HOMMES	PÉNITE	PENITENCIERS AGRICOLES	COLES	MAISONS GE	MAISONS CENTRALES DE FEMMES	FEMMES
REPARTITION	PORTION	mor par jo	MOVENNE , par journée de détention,	PORTION	mov: par jou	MOYENNE par journée de détention.	PORTION	MOVENNE par journée détention.	MOYENNE par journée de détention.
	versée.	1899	1898	versée.	1899	1898	versée.	1899	1898
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Versé disponible au pécule <	561.156 17	0 2347	0 2317	30.929 70	0 0820	0 0839	53.992 65	0 1646	0 1538
réserve	458,769 65	0 1919	0 1894	29.953 74	0 0832	0 0815	45.979 90	0 1402	0 1322
Concédé aux entrepreneurs	rs 159.210 50	9990 0	0 0812	*	*	*	109 309 78	0 3499	9
Acquis compte de parti- au Trésor culiers	exé- r le arti- 681.066 77	6786 0	0 2928	*		` *	41 539 75	0 9122	0.7889
sur travaux exé- cutés pour, le comptede l'État	• 16 Etat 350.036 92	1991 O	0 1202	77.751 41	0 2160	0 2118	24.070 46	0 0734	0 0799
TOTAUX	2.210.240 01	0 9245	0 9154	138.634 85	0 3851	0 3773	237.975 54	0 7256	0 6847

Contrairement à ce qui existe dans les maisons centrales d'hommes, la proportion du produit du travail, qui dans les établissements de femmes est concédé aux entrepreneurs, est sensiblement plus élevée que celle acquise au Trésor. Ce fait résulte de ce que dans deux de ces établissements sur trois le travail est exploité en entreprise générale.

PÉCULE

(Tableaux XXVIII et XXIX.)

Hommes et Femmes.

I. — Résumé des comptes du pécule des condamnés.

(Tableau XXVIII.)

Le compte du pécule, pour l'année 1899, se résume ainsi, comparativement à 1898, dans les maisons centrales d'hommes et de femmes et dans les pénitenciers agricoles.

II		MAISONS CENTRALES D'HOMMES	RALES D'E	IOMNES	PÉN	PÉNITENCIERS	S AGRICOLES	OLES	MAISO	MAISONS CENTRALES DE FEMMES	VLES DE 1	EMMES
	ri disp	Pkcule disponible.	Pk de r	PRCULE de réserve.	r£4 dispo	PÉCULE disponible.	PĖC de rés	PÉCULE de réserve.	Prkc dispo	Pkcule disponible.	PÉC de ré	PÉCULE de réserve.
	1899	1898	1899	1898	1899	1898	1899	1898	1899	1898	1899	1898
Avoir au 1º janvier		fr. c. fr. c. fr. c. fr. c. fr. c. 246 74 386 26 " " " " " " " " " " " " " " " " " "	fr. c. 759.021 26 "	fr. c. 797.862 81 "	fr. c. 11.879 54 621 68	fr. c. 12.477 33 602 35	fr. c. 67.996 91	fr. c. 65.377 96 "	fr. c. 15.819 40 2.88	fr. c. 16.847 52 18 87	fr. c. 113.986 40	fr. c. 114.464 13
RESTE NETRecettes	133.375 89 152.947 695.087 20 725.931	8 2	759.021 26	759.021 26 767,862 81 510.204 33 497.424 40	11.257 86 35.245 65	11.874.98 33.817.47	67.996 91	65.377 96 29.206 91	15.816 52	16.828 65 68.389 05	113.986 40 46.247 74	113.986 40 114.464 13 46.247 74 46.976 07
Ensemble Dépenses	828.463 09	828.463 09 878.878 47 1.389.235 59 1.285.387 21 704.122 91 745.502 58 586.482 99 536.265 95	1.289.225 59	1.285.287 24 536.265 95	46.503 51	45.692 45	98.142 28	94.584.87	82.431 23	85.217 71 69.401 18	160.234 14	161.440 20 47.453 80
Avoir au 31 décembre	124.340 18	124.340 18 133.375 89 682.742 60 759.021 26	682.742 60	759.021 26	11.640 99	11.257 86	66.455 84	67.996 91	14.443 31	15.816 53	113.487 12	113.986 46
au pecule disponible à la même date	635 30	246 74	?	e .	621 20	621 68	â	<u>^</u>	0 76	88	*	<u>«</u>
Restr net au 31 décembre	, , I	124.975 48 133.622 63 682.742 60 759.021 26	682.742 60	759.021 26	12.262 19	11.879 54	66.455 84	67.996 91	14.444 07	15.819 41 113.487 12 113.986 40	113.487 12	113.986 40

II. — Dépenses volontaires des condamnés sur leur pécule. (Tableau XXIX.)

Au cours de l'année 1899, les détenus des deux sexes ont volontairement dépensé les sommes suivantes:

	MAISONS C o'no et pénitencie		MAISONS CENTRALE DE FEMMES		
	1899	1898	1899	1896	
1° Dépenses personnelles.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Pain	31.818 25	43.683 11	»	»	
Autres aliments	479.818 62	503.246 66	45.965 09	45.749 75	
Effets d'habillement et menus usten- siles	53.318 59	56.852 82	9.554 70	9.644 45	
Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses	20.230 59	20.390 12	2.382 35	2.355 49	
. 2º Dépenses d'une autre nature.					
Secours aux familles	42.820 34	50.049 92	3.434 70	3.208 42	
Restitutions	660 16	371 57	»	9 35	
Retraits de fonds particuliers et autres dépenses exceptionnelles	2.070 13	»	20 30	»	
Totaux	630.736 68	674.594 20	61.357 14	60.967 46	

La moyenne des dépenses personnelles par journée de détention a atteint, en 1899, 0 fr. 2187 dans les établissements d'hommes et 0 fr. 1765 dans ceux de femmes. En 1898, les moyennes étaient de 0 fr. 2118 et 0 fr. 1625.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

Hommes	:•		
		1899	1898
	fr.	c. —	fr. c.
Loos		3020	0 2991
Melun	(2803	0 2898
Clairvaux		2546	0 2600
Gaillon		2506	0 1942
Riom		2418	0 2526
Poissy	(2340	0 2239
Nimes	: (2141	0 2198
Thouars	(2136	0 2034
Beaulieu		1989	0 1904
Landerneau		1920	0 2044
Fontevrault		0 1794	0 1704
Castelluccio		0949	0 0950
Chiavari		0 0729	0 0778

Femmes.

	1899	
•	fr. c.	fr. c.
Clermont	0 1933	0 1916
Rennes	0 1880	0 1657
Montpellier	0 1278	0 1210

Pendant l'année, il a été distribué gratuitement aux détenus hommes pour 33.101fr.28 de vivres supplémentaires, dont 31.016fr.77 par l'Administration. En 1898, ces chiffres étaient de 36.511 fr.41 et 33.662fr.86.

Il n'a pas été donné de vivres supplémentaires gratuits aux femmes, ni en 1899, ni en 1898.

LIBÉRATION

(Tableaux XXX et XXXI.)

Hommes et Femmes.

Sur une population incarcérée de 11.748 individus dans les établissements d'hommes et de 1.291 dans ceux de femmes, 3.179 et 354 condamnés ont été libérés pendant l'année.

Soit 27,06 p. 100 et 27,42 p. 100 des effectifs incarcérés. En 1898, ces proportions étaient de 28,44 p. 100 et 25,29 p. 100.

Les causes de la libération ont été les suivantes:

	П	OMMES	3	F	EMMES	3
	NOMBRE	1899	1898	NOMBRE	1899	1898
Expiration de la peine	2.392	75,24	77,73	218	61,58	65,41
Grâces	79	2,49	2,40	10	2,83	2,01
Libération conditionnelle	708	22,27	19,85	126	35,59	32,56
Totaux	3.179	100,00	100,00	354	100,00	100,00
<u></u>						

Les libérés se répartissaient de la manière suivante sous le rapport des antécédents judiciaires, de l'interdiction de séjour, de

la destination, des moyens d'existence, de la situation pécuniaire et de l'instruction:

de l'instruction :						
	Н	OMMES		FEMMES		
	NOMBRE	1899	1898	NOMBRE	1899	1898
Pourvus d'antécédents judi- ciaires	1.599	0/0 50,30	0/0 58,92	119	0/0 33,62	0/0 18,15
Soumis à l'interdiction de séjour	584	18,37	18,93	12	3,39	10,95
${\it Destination}$.		· .				
Expulsés comme étrangers	314	9,88	9,13	1 1	7,06	5,48
Incorporés	260	8,18	7,45	>	»	>
Malades ou infirmes dirigés sur les établissements hospita-	5	0,16	0,15	>	. »	0,28
liers Dirigės sur aucien domicile	1.074	33,78	30,40	1 1	60,45	58,79
- sur une autre localité	1.074	00,70	00,20		, ,	,
que leur ancien domicile	1.526	48,00	52,82	ļ	$\frac{32,49}{}$	35,44
TOTAUX	3.179	100,00	100,00	354	100,00	100,00
Moyens présumes d'existence.	-	====				
Paraissant avoir des ressources						
personnelles	136	4,28	5,35	11	7,91	4,61
Ayant du travail assuré	827	26,01	25,15	11	50,85	41,44
N'ayant pas de travail assuré	1.513	47,59	49,99	107	30,23	40,34
Hors d'état de travailler	27	0,85	1,20	5	1,41	6,62
Remis à des sociétés de patro- nage	97	3,0 5	1,56	9	2,54	1,15
Expulsés, incorporés, dirigés sur les hôpitaux	579	18,21	16,73	25	7,06	5,76
TOTAUX	3.179	100,00	100,00	354	100,00	100,00
	===		===	 	==	
Situation pécuniaire.	-					
Ayant reçu un solde de pécule de 20 à 60 francs	422	13,27	13,98	72	20,34	23,05
Ayant reçu un solde de pécule de 60 à 100 francs	483	15,19	15,45	65	18,36	24,48
Ayant reçu un solde de pécule de plus de 100 francs	1.008	31,71	29,89	144	40,68	31,98
N'ayant rien touché à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route	1.250	39,32	40,41	72	20,34	20,46
Ayant reçu des secours de l'État à leur sortie	16	0,50	0,27	1	0,28	>
TOTAUX	3.179	100,00	100,00	354	100,00	100,00

. =	HOMMES			FEMMES		
Instruction. (Tableau XXXI.) Au jour de la libération.	NOMBRE	1899	1898	NOMBRE	1899	1898
Illettrés Sachant lire — lire et écrire — lire, écrire et calculer Possédant une instruction primaire complète ou une	381 268 789 1.456	8,43 24,82	8,50 25,90	20	22,32 5,65 48,59 18,08	7,20 48,99
instruction supérieure	285		9,61	19	5,37	3,45
Totaux	3.179	100,00	100,00	354	100,00	100,00

Répartition des journées de détention pendant l'année suivant l'état d'occupation. (Tableau XXXII.)

Hommes et Femmes.

Le nombre de journées de détention s'est élevé en 1899 à 2.750.803 pour les hommes et à 327.993 pour les femmes. En 1898, ces chiffres étaient de 2.947.294 et de 355.280.

Les journées de détention se répartissent comme suit suivant l'emploi qui en a été fait :

	но	MMES	FE	MMES
	1899	1898	1899	1898
Journées En commun de travail. A l'isolement Journées de chómage faute de travail Journées de condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail [Infirmes, vieillards, arrivants et libérés]	2.019.396 3.928 12.904 9.138	2.183.812 5.506 5.765 40.958 91.621	248.940 1.460 ""	268.650 1.544 ""
Journées de Par prescription médicale Par suite de mauvais temps, réparations à l'outillage, etc Journées de maladie Journées de Maladie Journées de Maladie	343.523 18.285 47.199 90.935 6.119	377.559 21.523 42.463 95.137 5.115	43.846 4.765 385 19.741 315	45.829 4.119 620 21.994 794
cellule. Par punition disciplinaire Journées de salle de discipline. Totaux	61.468 37.776 2.750.803	69.230 38.565 2.947.294	3.260 » 327.993	2.410

Dans les établissements d'hommes 73,55, contre 74,27 p. 100 en 1898, des journées de détention ont été consacrées au travail soit en commun, soit à l'isolement.

Chez les femmes cette proportion a atteint 76,34 p. 100, contre 76,05 p. 100 en 1898.

Récapitulation de la population à la fin de l'année suivant l'état d'occupation. (Tableau XXXIII.)

Hommes et Femmes.

La population pénitentiaire au 31 décembre 1899 se composait de 7.268 hommes et de 852 femmes.

Ces détenus se répartissaient ainsi suivant la situation dans laquelle ils se trouvaient à ce jour.

	=				
		HOMMES		FEM	MES
		1899	1898	1899	1898
Travaillaient	en commun	5.925	6.902	754	820
114.441416116116	à l'isolement	4	24	6	5
1	Au chômage	6	1	»	»
	Condamnés à la dé- tention n'ayant pas accepté le travail	23	27	»	»
Au repos	Infirmes, vieislards, arrivants et libérés.	175	124	19	23
na repos	Par prescription médi- cale	64	67	11	14
	l'ar suite de mauvais temps ou de répa- ration à l'outillage.	606	76	3	4
(A l'infirmerie	276	244	51	57
(A l'isolement sans tra- vail	8	9	»	2
En cellule	Par punition discipli- naire	133	133	8	7.
	A la salle de disci- pline	48	75	n ·	»
	TOTAUX	7.268	7.682	852	932
_	<u></u>		<u> </u>	!	l

81,58 p. 100 des hommes et 89,20 p. 100 des femmes détenus au 31 décembre 1899 travaillaient soit en commun, soit à l'isolement. En 1898, ces proportions étaient de 90,47 et 88,51 p. 100.

TROISIÈME PARTIE

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

Mouvement de la population. (Entrées et sorties pendant l'année 1899.)

(Tableau I.)

Il se résume ainsi qu'il suit :

· · ·	GAR		
	ÉTABLISSEMENTS publics.	ÉTABLISSEMENTS privés.	FILLES
Effectif au 31 décembre 1898	2.408	2.127	979
Entrées en 1899	1.137	524	355
Ensemble	3.545	2.651	1.334
Sorties pendant l'année	1.401	758	450
Effectif au 31 décembre 1899	2.144	1.893	884
	4.0		

La statistique signale, depuis quelques années, une diminution de la population des jeunes détenus. Cette décroissance est très sensible pour les garçons cette année, elle l'est également pour les jeunes filles.

Les différences en moins sont, pour 1899, de 498 unités pour le sexe masculin et de 95 pour le sexe féminin.

La population moyenne s'élevait, en 1898, à 4.583 garçons et 988 filles, cette année elle est de 4.210 garçons et 923 filles, soit une différence en moins, pour 1899, de 438 enfants. Il y a quinze ans la population moyenne des établissements d'éducation correctionnelle s'élevait encore, pour les deux sexes, à 7.130 enfants. Les journées de détention atteignaient à cette date le chiffre de 2.609.358, le total de 1899 s'élève à 1.873.173 journées.

Caractère et durée de la détention. (Tableau II.)

Les enfants internés dans les établissements publics et privés appartiennent à trois catégories distinctes :

- 1º Les acquittés, considérés comme ayant agi sans discernement, mais placés pour un certain nombre d'années sous la tutelle de l'Administration, en vertu de l'article 66 du Code pénal.
 - 2º Les condamnés (art. 67 et 69 du même Code).
 - 3º Les enfants envoyés en correction par l'autorité paternelle.

La population de ces diverses maisons se répartissait, au 31 décembre 1899, ainsi qu'il suit :

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1899	1898	NOMBRE	1899	1898
Acquittés et placés sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du C. P.)	3.968	0/0 98,29	0/0 98,68	868	0/0 98,19	0/0 96,12
Condamnés (art. 67 et 69 du C. P.)	66	1,63	1,30	4	0,45	0,51
Détenus par correction pa- ternelle	3	0,08	0,02	12	1,36	3,37
Totaux	4.037	100,00	100,00	884	100,00	100,00

En dehors des 15 enfants détenus par voie de correction paternelle à la fin de l'année (3 garçons et 12 filles), il y a lieu de faire remarquer qu'à la même époque 23 garçons et 15 jeunes filles étaient internés dans les prisons départementales, soit 26 garçons et 27 jeunes filles en 1899; au total 53 mineurs contre 64 en 1898 et 71 en 1897.

Les tableaux suivants établissent, au point de vue de la durée de la détention, la comparaison des années 1899 et 1898, pour les deux sexes (acquittés et condamnés).

	G	ARÇONS		FILLES			
Acquittes en vertu de l'art. 66 du C. P. et re-	NOMBRE	1899	1898	NOMBRE	1899	1898	
mis à l'Administration.		0/0	0/0		0/0	0/0	
Pour moins de 1 an. — 1 à 2 ans — 2 à 4 — — 4 à 6 — — 6 à 8 —	3 34 520 4.616 4.051	0,08 0,85 13,10 40,72 26,48	0,13 0,63 12,51 37,92 28,07	13 53 205 336 202	1,50 6,11 23,62 38,71 23,27	2,02 $6,06$ $20,30$ $38,25$ $25,29$	
- 8 à 10 - 10 à 12 - 12 à 14	598 132 14	15,07 3,34 0,36	14,77 $5,32$ $0,65$	44	5,07 1,61 0,11	5,95 2,02 0,11	
Totaux	3.968	100,00	100,00	868	100,00	100,00	

	GARÇ	o N S	FILLES		
Condamnés à l'emprisonnement (art.67 et 69 du C. P.).	1899	1898	1899	1898	
Pour moins de 1 an	3 8 45 45 45 6 2 1	1 24 9 14 5 3 1	» » 3 » 1	2 3 1 3 1 3 4	
TOTAUX	66	59	4	5	

La proportion des enfants condamnés est de 1,63 p. 100 pour les garçons et de 0,46 p. 100 pour les filles, contre 1,30 p. 100 et 0,51 p. 100 en 1898.

Nature des crimes et délits. — Juridictions ayant prononcé la peine. (Tableau III.)

Les crimes et délits qui ont motivé la détention dans les colonies pénitentiaires, d'après le plus grand nombre, donnent les proportions suivantes, qui sont mises en regard des chiffres correspondants de 1898.

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1899	1898	NOMBRE	1899	1898
Vol simple, escroquerie	2.827 495 215 156 113 91 72	0/0 70,02 12,26 5,33 3,86 2,80 2,26 1,78 1,46	0/0 71,31 10,45 4,64 3,70 3,04 2,78 2,34 1,63	373 177 76 73 95 22 34 21	0/0 42,20 20,02 8,60 8,26 10,74 2,49 3,84 2,38	0/0 42,90 17,87 7,66 8,07 11,95 2,55 3,60
Assassinat, empoisonnement	6 3	0,15 0,08	0,09 0,02	1 12	0,12 1,35	1,93 0,10 3,37
Totaux	4.037	100,00	100,00	884	100,00	100,00

Déduction faite des enfants envoyés en correction par l'autorité paternelle, les 4.034 garçons et les 872 filles avaient été jugés, savoir:

	Garçons.	Filles.
Par les tribunaux correctionnels	4.001	862
— les cours d'assises	33	10
— les tribunaux militaires	D	ъ

Soit 99,18 p. 100 et 98,62 p. 100 envoyés en correction ou condamnés par la juridiction correctionnelle, et 0,82 p. 100 et 1,38 p. 100 par la juridiction criminelle.

Départements où les jugements ont été prononcés. (Tableau IV.)

Les départements dans lesquels ont été jugés le plus grand nombre d'enfants sont les suivants:

1º Pour les garcons.

34.2016				
Seine	040	2024	0==	1000
Nord	010	contre	899	en 1898.
Seine-Inférieure.	300		361	, —
Bouches-du-Rhône	205		247	
Bouches-du-Rhône. Finistère	182		177	_
Calvados.	155		161	
Ille-et-Vilaine	109		142	
Ille-et-Vilaine	113	_	119	
Rhône Côtes-du-Nord	101		118	
motor an itolus,	400		400	

Tous les autres départements comptaient moins de 100 enfants jugés.

2º Pour les jeunes filles.

Seine	206	contre	221	en 18 9 8.
Seine-Inférieure	50	.—	57	_
Eure	50		54	
Nord		-		
Aisne	33	_	33	
Ille-et-Vilaine	30	, · — .	32	 .
Morbihan	28	_	29	
Calvados	29	, 	23	
Meurthe-et-Moselle	25	-	18	•

Aucun des autres départements ne comptait plus de 20 jeunes filles condamnées ou acquittées.

Age des enfants. (Tableau V.)

Ce tableau présente l'âge des enfants au 31 décembre 1899, et au moment où le délit qui a motivé l'envoi en correction a été commis. A ce dernier point de vue on peut faire le rapprochement suivant entre les années 1899 et 1898:

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1899	1898	NOMBRE	1899	1898
Age au moment du délit.		0/0	0/0		0/0	0/0
Au-dessous de 8 ans	19	0,47	0,55	1	0,12	0,10
De 8 à 10 ans	342	8,47	9,58	30	3,39	5,31
— 10 à 12 —	703	17,41	19,34	[*] 81	9,16	12,15
— 12 à 14 —	1.253	31,04	30,01	201	22,74	27,78
— 14 à 15 —	964	23,88	20,62	306	34,62	29,22
Plus de 15 ans	737	18,26	19,49	265	29,97	25,44
Condamnés à la relégation. (Loi du 27 mai 1885.)	19	0,47	0,41	»	»	»
Totaux	4.037	100,00	100,00	884	100,00	100,00

19 mineurs de 16 ans avaient encouru la peine accessoire de la relégation (Loi du 27 mai 1885, art. 8.)

État civil des enfants, situation et antécédents des parents. (Tableau VI.)

Sur les 4.037 garçons formant l'effectif au 31 décembre 1899, on comptait 3.583 enfants légitimes et 454 enfants naturels, soit une proportion de 88,76 et 11,24 p. 100.

Sur les 884 jeunes filles, 706 étaient légitimes et 178 enfants naturelles, soit 79,87 et 20,13 p. 100.

Les professions exercées par les parents de ces enfants étaient les suivantes :

Propriétaires ou rentiers Exerçant des professions libérales	GARCONS 4 39 863 1.342 1.361	1 3 427 204 254
prostitution	226	223
Inconnus ou disparus	202	75
Totaux	4.037	884

542 garçons et 350 filles étaient issus de parents ayant subi une ou plusieurs condamnations.

1.349 garçons et 358 filles étaient orphelins d'un de leurs parents.290 garçons et 144 filles étaient orphelins de père et de mère.

Enfin, 63 garçons et 5 filles avaient été élevés par des hospices. Tous ces renseignements font ressortir, comme cela a été déjà dit, les conditions défavorables dans lesquelles la plupart de ces enfants étaient placés en raison de la situation morale de leurs parents.

Religion. (Tableau VII.)

Sur les 4.037 garçons détenus à la fin de l'année, 3.975 appartenaient à la religion catholique, 54 étaient protestants et 6 israélites, les 2 autres ne professaient aucune religion.

Parmi les jeunes filles, on comptait 873 catholiques, 7 protestantes et 4 israélites.

Antécédents judiciaires. (Tableau VIII.)

Le nombre des enfants ayant été antérieurement envoyés une ou plusieurs fois en correction s'élevait à 623 pour les garçons et à 87 pour les jeunes filles, soit 15,43 p. 100 et 9,84 p. 100. Voici d'ailleurs les proportions détaillées:

Envoyés en correction.

	Garçons.		Filles.	
Une fois	10,32	0/0	5,32	0/0
Deux fois	3,17		1,57	<u> </u>
Trois fois	1,09		0,45	
Ouatre fois	0,33		1,13	
Cinq fois et plus	0,52		1,47	
•				
TOTAUX ÉGAUX	15,43		9,84	

La proportion des enfants ayant des antécédents judiciaires est moindre cette année pour les garçons (15,43 p. 100 contre 15,78 en 1898), elle est plus forte pour les filles (9,84 p. 100 contre 8,58 en 1898).

Professions exercées et état d'instruction des enfants à l'entrée en correction. (Tableau IX.)

Au moment de leur entrée dans les établissements d'éducation correctionnelle, 2.652 garçons et 629 filles n'exerçaient aucune profession; les autres appartenaient aux catégories suivantes:

·	Garçons.	rines.
	_	· —
Professions industrielles	612	115
- agricoles	410	62
Autres professions	363	78

A la même date, l'effectif était classé comme il suit sous le rapport de l'instruction:

	GARÇONS	FILLES
Illettrés	1.369	468
Sachant lire	527	84
— lire et écrire	1.061	199
— lire, écrire et calculer	966	121
Possédant l'instruction primaire	113	12
- une instruction supérieure	1	»
Totaux égaux	4.037	884

La proportion des illettrés ressort pour les garçons à 33,90 p. 100 au lieu de 34,13 en 1898.

Quant aux jeunes filles, la proportion des illettrées atteint 52,94 p. 100; elle est sensiblement égale à celle de l'année précédente, qui s'élevait à 52,81 p. 100.

Enseignement pendant l'année. (Tableau X.)

Le tableau suivant établit le degré d'instruction des jeunes détenus présents au 31 décembre 1899, au moment de l'entrée en correction (Tableau IX.), et à la fin de l'année (Tableau X, col. 17à 20.):

=	GAR	ÇONS	FIL	LES
Illettrés	0/0 33,90 13,06 26,29	A LA FIN de L'ANNÉE 0/0 5,42 7,90 43,23	0/0 52,94 9,52 22,53	A LA FIN de L'ANNÉE 0/0 4,08 10,40 17,20
l'instruction primaire	26,75	73,45	15,01	68,32
Totaux	100,00	100,00	100,00	100,00

Ces chiffres ne s'appliquent qu'aux enfants présents dans les établissements au 31 décembre 1899.

La deuxième partie du tableau X donne les résultats de l'enseignement pour toute la population scolaire pendant l'année 1899:

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
		GARÇONS	FILLES
Illettrés	Demeurés illettrés	262 116 162 81	51 50 47 19
Sachant lire	N'ayant pas fait de progrès	85 218 157 158	72 72 52 34
Sachant lire et écrire	N'ayant pas fait de progrès. Ayant fait des progrès. Ayant appris à calculer Ayant reçu le complément de l'ins- truction primaire.	116 391 554	7 141 148
Sachant lire, écrire et calculer	N'ayant pas fait de progrès Ayant fait des progrès Ayant reçu le complément de l'instruction primaire	249 2.493	44 12 497
	a account printage	986	158
	TOTAUX	6.196	1.334

Ce tableau indique en outre que:

699 garçons avaient suivi des cours de dessin.

980 garçons et 8 jeunes filles avaient suivi les cours de musique, et que les bibliothèques, qui possédaient 20.164 volumes, ont compté 45.847 mises en lecture.

État moral et disciplinaire. (Tableau XI.)

Les garçons ont, dans le cours de l'année 1899, obtenu 73.800 récompenses et les jeunes filles 10.398.

Ces chiffres se décomposent ainsi qu'il suit :

	GARÇONS	FILLES
Grâces	142 728 764 378 51.860 3.142 16.786	27 121 358 3.740 1.420 4.732
TOTAL ÉGAL	73.800	10.398

43.096 infractions ont été constatées pour les deux sexes ; elles ont été réprimées par un nombre égal de punitions, parmi lesquelles on compte 3.915 mises en cellule.

Voici d'ailleurs les chiffres détaillés des infractions:

	GARÇONS	FILLES	
Larcins Immoralité Voies de fait Paresse Insubordination Divers	991 183 1.236 6.481 8.986 23.179	136 248 51 537 340 728	
Totaux	41.056	2.040	
TOTAL ÉGAL	43.096		

465 évasions tentées ou consommées par les jeunes détenus des deux sexes se sont produites en 1899 (167 tentatives et 298 évasions).

Sur 298 évadés, 213 avaient été repris avant la fin de l'année.

273 garçons et 13 filles avaient été envoyés dans d'autres établissements par mesure disciplinaire.

Enfin 46 garçons avaient été condamnés pour crimes et délits, commis soit pendant leur détention, soit après leur évasion.

État sanitaire. (Tableau XII.)

2.231 cas de maladie, ayant occasionné 56 décès, se sont produits dans le courant de l'année, parmi la population des deux sexes, dans les colonies publiques ou privées.

Le tableau ci-dessous établit l'état comparatif des maladies et des décès survenus pendant les années 1899 et 1898.

·	1899		18	98
Garçons.	MALADIES	DÉCÈS	MALADIES	DÉCÈS
	-			
Phtisie pulmonaire	55	16	50	12
Scroinles	96	2	44	
rievre typhoide	40	4	5	» 3
Scorbit	»	»))	<i>3</i>
Maladies des voies digestives.	412	2	390	4
- diverses	1.425	20	1.445	26
Totaux	1.968	44	1.934	45
Filles.				
Phtisie pulmonaire	29	10		
Scrolules	30	10 · »	46	10
Flevre typhoide	1)	36 6)
SCOPDIII	1	Š) >>	2
Maladies des voies digestives.	74	»	62	"
- diverses	. 128	2	148	» 6
TOTAUX	263	12	298	18

La proportion des décès dus à la tuberculose qui avait notablement diminué en 1898 (35 p. 100), s'élève cette année à 46,43 p. 100 du total des décès. En 1897 cette proportion s'élevait à 57 p. 100 et à 55 p. 100 en 1896.

La fièvre typhoïde a occasionné 4 décès, soit 7 p. 100 du total des décédés, contre 8 p. 100 en 1898.

Enfin, la proportion des décès par rapport à la population moyenne s'élève à 1,09 p. 100, au lieu de 1,13 p. 100 en 1898.

Un seul suicide a été constaté à l'établissement privé de La Loge. En somme l'état sanitaire a été assez satisfaisant.

Travail. (Tableaux XIII et XIV.)

Le tableau XIII présente en détail, pour chaque établissement, le nombre des enfants occupés et inoccupés au 31 décembre 1899, ainsi que le nombre des journées de travail pendant l'année.

Les renseignements généraux relatifs au travail des jeunes détenus sont résumés dans le tableau suivant:

=		GARÇONS			FILLES		
Services écono - miques Travaux agricoles — industriels	occupés au 31 déc. 1899. 403 1.655 1.434	#0 TENNE des travailleurs 413 1.663 1.438	JOURNÉES de travail. 125.959 507.226 438.504	OCCUPÉES au 31 déc. 1899. 202 - 130 528	des travail- leuses.	JOURNÉES de travail. 59.002 41.576 158.087	
Totaux	3.492	3.514	1.071.689	860	846	258.665	

Soit sur 100 détenus occupés à la fin de l'année:

	Garçons.	Filles.
Services économiques	$\frac{-}{11,54}$	23,48
Agriculture	47,39	15,12
Industrie	41,07	61,40
Totaux	100,00	100,00
et sur 100 journées de travail:	Garçons.	Filles.
Services économiques	$\frac{-}{41,75}$	22,81
Agriculture	47,33	16,08
Industrie	40,92	61,11
Totaux	100,00	100,00

Au 31 décembre 1899, 71 enfants étaient inoccupés pour cause de maladie, 411 pour cause de punition, 87 pour divers autres motifs, au total 569 enfants.

Libération. (Tableaux XV et XVI.)

Dans ces tableaux ne figurent pas les détenus par voie de correction paternelle.

Sur les 1.734 enfants libérés en 1899, on comptait 875 garçons et 27 jeunes filles ayant obtenu leur grâce ou leur mise en liberté provisoire.

243 étaient récidivistes à leur entrée en correction (224 garçons et 19 jeunes filles).

A leur libération:

Avaien	ıt		12	ans au plus	1	garçon,	soit .	 1	enfant.
		à	16	ans		garçons			enfants.
_				_	390	_	85	 475	_
					864		90	 954	
	plus d	le	2 0	_	14	_	soit	 14	_
					To	TAL ÉGAL		 1.734	enfants.

Sous le rapport de l'instruction professionnelle, les libérés de l'année se classaient ainsi:

	Garçons.	Filles.
Avaient appris un métier agricole	923	 56
— appris un métier industriel	596	138
Exerçaient une autre profession.	51	23
N'avaient pas de profession	12	5
m.		$\overline{}$
TOTAL ÉGAL	1.73	34

1.640 enfants (1.450 garçons et 190 filles) étaient capables de gagner leur vie à leur sortie de l'établissement.

En étaient incapables par suite d'infirmités, de mauvaise santé, défaut d'intelligence ou défaut d'instruction professionnelle: 62 garçons et 32 filles.

Enfin, 12 enfants sont restés dans l'établissement, 787 sont rentrès dans leurs familles, 78 ont été confiés à des sociétés de patronage ou à des institutions d'assistance, 172 se sont engagés, 685 ont été placés comme ouvriers, domestiques ou à un autre titre, par les soins des directeurs des divers établissements.

Sous le rapport de l'instruction des libérés (Tableau XVI.) on constate que 12 garçons seulement sur 437 illettrés à leur entrée et 6 jeunes filles sur 100 n'avaient acquis aucune instruction pendant leur séjour dans les maisons d'éducation correctionnelle.

QUATRIÈME PARTIE

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION, CHAMBRES & DÉPÔTS DE SÛRETÉ

APPLICATION

du régime de l'emprisonnement individuel en France.

Le nombre des prisons cellulaires, en 1899, était de 37, savoir :

- 1º La maison d'arrêt et de correction de la Santé, à Paris ;
- 2º Une partie du Dépôt près la Préfecture de police;
- 3º La maison d'arrêt et de correction de Sainte-Ménehould;
- 4º La maison d'arrêt et de justice de Dijon;
- 5º La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tours;
- 6º La maison d'arrêt et de correction d'Étampes :
- 7º La maison d'arrêt et de justice de Versailles;
- 8º La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers;
- 9º La maison d'arrêt et de correction de Corbeil;
- 10° La maison d'arrêt et de correction de Pontoise;
- 11º La maison d'arrêt, de justice et de correction de Besançon;
- 12º La maison d'arrêt, de justice et de correction de Bourges;
- 13° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Chaumont:
- 14º La maison d'arrêt, de justice et de correction de Nice;
- 15° La maison d'arrêt et de correction de Sarlat;
- 16º La maison d'arrêt et de correction de Saint-Étienne;
- 17º La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tarbes; 18º Des quartiers de la maison de correction de Nanterre;
- 19° La maison d'arrêt et de correction des Sables-d'Olonne;
- 20° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Mende;
- 21º La maison d'arrêt, de justice et de correction de Niort;
- 22º La maison d'arrêt et de correction de Bayonne;
- 23º La maison d'arrêt, de justice et de correction de Foix;
- 24º La maison d'arrêt et de correction de Corte;
- 25º La maison d'arrêt et de correction de Béthune;
- 26º La maison d'arrêt et de correction de Barbezieux;
- 27º La maison d'arrêt et de correction de Saint-Gaudens;

- 28° La maison d'arrêt et de correction de Rambouillet;
- 29° La maison d'arrêt (hommes) de Lyon;
- 30° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Orléans;
- 31º La maison d'arrêt, de justice et de correction de Montauban;
- 32º La maison d'arrêt et de correction de Fresnes-lès-Rungis;
- 33º La maison de justice de Paris (Conciergerie);
- 34° La maison d'arrêt, de justice et de correction du Puy;
- 35° La maison d'arrêt et de correction de Ruffec;
- 36° Un quartier de la maison d'arrêt, de justice et de correction de Rouen;
- 37° La maison d'arrêt et de correction de Fontenay-le-Comte.

Le mouvement de la population dans ces 37 établissements cellulaires est indiqué aux Tableaux I, I bis et II des maisons d'arrêt, de justice et de correction.

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

Les renseignements statistiques concernant les prisons départementales sont répartis en huit tableaux : le mouvement de la population, le caractère légal de la détention, l'état sanitaire, moral et disciplinaire, l'enseignement et le travail.

Mouvement général de la population. (Effectif au 31 décembre 1899.)
(Tableaux I et I bis.)

	Hommes.	Femmes.	TOTAL
and the second s	· —		· - : `
Effectif au 31 décembre 1898	16.425	2.890	19.315
Entrées en 1899	200.569	88.947	289.516
Ensemble	216.994	91.837	308.831
Sorties pendant l'année	202.599	89.384	291.983
Reste au 31 décembre 1899	14.395	2.453	16.848

Soit une différence en moins en faveur de l'effectif total de cette année de 2.467 unités.

Les journées de détention s'élèvent à un total de 6.370.396, dont 5.323.326 pour le sexe masculin et 1.047.070 pour le sexe féminin. Ces chiffres correspondent à des effectifs moyens de 14.589 hommes et 2.864 femmes, ensemble 17.453 individus.

Les prisons de la Seine comptaient un effectif moyen de 3.582 individus (2.721 hommes et 861 femmes), soit 24,55 p. 100 de la population moyenne générale (18,65 p. 100 pour les hommes et 30,08 p. 100 pour les femmes).

103 hommes et 41 femmes ont été graciés en 1899.

701 hommes et 158 femmes ont bénéficié de la loi du 14 août 1885 sur la libération conditionnelle.

7 hommes ont subi la peine capitale contre 8 en 1898; les exécutions ont eu lieu à Troyes, Montbrison, Saint-Nazaire (2), Paris, Rouen et Remiremont.

Enfin, les maisons d'arrêt, de justice et de correction avaient renfermé pendant l'année un effectif maximum de 22.033 hommes et 5.212 femmes.

Situation légale de la population. (Tableau II.)

Ce tableau présente la situation légale de la détention au 31 décembre 1899, et se résume ainsi :

			s	EIN	Е		UTRE		Т	O TA	U X
			Sexe masculin.	Sexe feminin.	TOTAL	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Тотаг
		Adultes.									
		s, accusés, condamnés en ou en pourvoi	1.044	168	1.212	3.964	466	4.430	5.008	634	5.642
ř	Att	endant leur transfèrement à eur destination légale	142	»	142	275	38	313	417	38	455
		'emprisonnement de simple olice	6	»	6	23	101	124	2 9	101	130
		Pour un mois et au-des- sous	129	22	151	1.163	196	1.35 9	1.292	218	1.510
ß	ent	Pour plus d'un mois jusqu'à deux mois	101	15	116	1.114	175	1.289	1.215	190	1.405
CONDAMNÉS	l'emprisonnement correctionnel	Pour plus de deux mois jusqu'à trois mois	144	16	160	990	174	1.164	1.134	190	1.324
DAN	priso	Pour plus de trois mois jusqu'à un an	652	91	743	2.695	382	3.077	3.347	473	3.820
NON		Pour un an et un jour (Loi du 5 juin 1875)	4	»	. 4	15	5	20	19	5	24
	¥	Pour plus d'un an (autori- sés exceptionnellement)	123	5	128	139	31	170	262	36	298
		Pour une durée quelconque et à la relégation	»	20	20	209	4	213	209	24	233
	Po	ur dettes envers l'État ur dettes envers les parti-	2/4	2	26	806	136	942	830	138	968
-	l .	uliers mesure administrative	2 33	324	2 357	6 156	» 19	6 175	8 189	» 343	8 532
Pa	ssager	s civils	15	3	18	95	9	104	110	12	122
	-	militaires et marins	»	»	. »	21	"	21	21	»	21
	J	eunes détenus.	,							,	
Pa	ır voie	de correction paternelle	15	12	27	8	3	11	23	15	38
•	ou en p	s. accusés, jugés en appel ourvoi	47	10	57	86	13	99	133	- 23	156
. •	six ino	nés à un emprisonnement de is et au-dessous	»	>>	»	8	· ›	8	8	»	8
Ju	gés at	endant leur transfèrement.	131	6	137	10	7	17	141	13	154
		Totaux	 2.612	694	3.306	11.783	1.759	13.542	14.395	 2.453	 16.848

Les détenus subissant des peines d'un an et au-dessous se répartissaient ainsi :

	HOMMES			FEMMES			
	NOMBRE	1899	1898	NOMBRE	1899	1898	
·		0/0	0/0		0/0	0/0	
Pour un mois et au-dessous	1.292	18,49	17,74	218	20,35	21,69	
— plus d'un mois jusqu'à deux	1.215	17,39	17,62	190	17,74	21,18	
Pour plus de deux mois jusqu'à trois	1.134	16,23	15,71	190	17,74	15,29	
Pour plus de trois mois jusqu'à un an		47,89	48,93	473	44,17	41,84	
Totaux	6.988	100,00	100,00	1.071	100,00	100,00	

Il n'y a pas de différence bien sensible dans la durée des peines subies par les hommes de un à trois mois, entre les deux années; on constate pourtant une diminution de 1 p. 100 sur celles de trois mois jusqu'à un an.

Pour les femmes, une diminution plus sensible est constatée pour les peines de un à deux mois d'emprisonnement, elle est de plus de 3 p. 100 (17,74 contre 21,18 p. 100 en 1898), mais il y a également lieu d'enregistrer l'augmentation de près de 3 p. 100 sur les peines plus longues, de trois mois à un an d'emprisonnement (44,17 p. 100 contre 41,84 en 1898).

État sanitaire. (Tableaux III et IV.)

Au cours de l'année 1899, 4.567 cas de maladie aiguë et 3.431 de maladie chronique ont été constatés; soit au total 7.998 cas traités, soit dans les infirmeries des prisons, soit dans les hôpitaux.

Les journées de traitement se sont élevées à 170.368, se répartissant ainsi : 161.789 à l'infirmerie et 8.579 à l'hôpital.

264 décès se sont produits pendant l'année, au lieu de 303 en 1898 (217 hommes et 47 femmes).

Le département de la Seine comptait à lui seul 56 décès, contre 47 en 1898 (34 hommes et 22 femmes).

4 hommes et 4 femmes se sont suicidés en 1899.

Le rapport des décès à la population moyenne est de 1,50 p. 100 pour les hommes et de 1,64 pour les femmes.

244

Les infirmeries des prisons et les hôpitaux renfermaient à la fin de l'année 577 malades, savoir:

	Hommes.	Femmes.
	_	_
Infirmeries		361
Hôpitaux	18	6
	~	_
TOTAL ÉGAL	577	7

Enfin, 508 hommes et 124 femmes ont donné des marques d'aliénation mentale, avec ou sans épilepsie, et 179 hommes et 37 femmes ont eu des attaques d'épilepsie sans aliénation mentale.

Le département de la Seine a fourni à lui seul 110 aliénés sur un total de 632, soit 17,40 p. 100.

En somme l'état sanitaire des prisons continue à être satisfaisant; le chiffre total des décès est inférieur à celui de 1898, ainsi que celui des maladies (7.998 contre 8.979 en 1898).

État moral et disciplinaire. (Tableau V.)

Les infractions retenues par la justice disciplinaire forment un total de 34.385 pour les deux sexes; elles se répartissent ainsi:

	Hommes.	Femmes.
Actes de violence	1.539	127
- d'immoralité	211	68
Refus de travail	1.109	59
Infractions diverses	29.539	1.733
Totaux	32.398	1.987

Ces actes d'indiscipline ont été réprimés de la manière suivante:

	ном	IMES	FEMMES		
Cellule Pain sec Autres privations alimentaires Amendes Punitions diverses Totaux.	9 094	27,90 43,99 7,85 9,02 41,24 100,00	601 854 231 148 453	30,24 42,98 41,63 7,45 7,70	

Ces punitions ont été infligées à 17.953 hommes et 1.370 femmes. Le total des individus punis de cellule au 31 décembre 1899 s'élevait à 108 (102 hommes et 6 femmes).

31 détenus contre 20 en 1898 se sont évadés pendant l'année; au 31 décembre 1899, 15 avaient été repris; 69 tentatives d'évasion ont été enregistrées, au lieu de 41.

Enfin les peines prononcées par les tribunaux pour crimes et délits commis pendant la détention se décomposent ainsi:

·	Hommes.	Femmes.
		- .
Afflictives et infamantes	5	>
Correctionnelles		1
		\sim
Total		47

Enseignement. (Tableau VI.)

Le mouvement des écoles pendant l'année 1899 est résumé dans le tableau suivant:

	номмеѕ	FEMMES
EFFECTIF au 31 décembre 1898 Entrées en 1899	1.142 7.549	108 668
Ensemble	8.691 7.578	776 668
RESTE au 31 décembre 1899	1.113	108
Total général	1.	221

Au point de vue de leur instruction, voici comment étaient répartis les 9.467 individus admis à l'école pendant l'année:

	HOMMES	FEMMES
Illettrés	2.722 2.534 2.466 969	215 257 247 57
Total égal	9.	467

Les résultats de l'enseignement à la fin de l'année ou à la sortie de l'école étaient les suivants:

· ·	HOMMES	FEMMES	TOTAUX
Ayant appris à lire A lire et à écrire	643 574 932 573	49 51 65 50	2.937
Sachant lire Ayant appris à lire à écrire et à calculer	551 592 958 433	69 82 71 35	2.791
Sachant lire et Ayant fait des progrès écrire N'ayant pas fait de progrès.	1.938 528	189 58	2.713
Possédant une Ayant fait des progrès instruction plus développée N'ayant pas fait de progrès	744 225	56 1	1.026
Тотаих	8.691	776	9.467
Ensemble	9.	467	-

Soit sur 100 élèves:

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX
Illettrés Ayant profité de l'ensei-	0/0	0/0	
gnement	78,95 21,05	76,74 23,26	100,00
Sachant lire Ayant profité de l'enseignement	82,92 17,08	86,39 13,61	100,00
Sachant lire et Ayant profité de l'ensei- écrire	78,59 21,41	76,52 23,48	100,00
Possédant une Ayant profité de l'ensei- instruction plus développée N'ayant pas fait de progrès.	76,78 23,22	98,25 1,75	100,00
Ensemble Ayant profité de l'enseignement	74,62 25,38	77,22	100,00

Travail. (Tableaux VII et VIII.)

Le tableau VII donne le détail de chaque industrie exploitée dans les maisons d'arrêt et de correction, ainsi que le produit du travail par département.

Le tableau VIII indique le nombre des journées de travail de l'année, la moyenne des détenus occupés pendant l'année, ceux occupés au 31 décembre, le produit total du travail, sa répartition, enfin, le produit par journée de travail et par journée de détention.

Le total des journées de travail s'élève à 3.323.611, soit 2.870.967 pour les hommes et 452.644 pour les femmes.

Le département de la Seine compte à lui seul 567.623 journées de travail pour le sexe masculin et 128.216 pour le sexe féminin.

La moyenne des travailleurs s'est élevée, en 1899, à 10.923 (9.388 hommes et 1.535 femmes).

La Seine figure dans ce total pour 1.861 hommes et 420 femmes, soit sur 100 individus par rapport à la population moyenne:

		1899		1898			
	Hommes.	Femmes.	Тотаг	Hommes.	Femmes.	Total	
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	
Seine	68,39	48,78	63,68	67,50	45,14	61,95	
Autres départements	63,42	55,66	62,30	62,02	54,57	60,92	
Proportion générale	64,35	53,59	62,58	63,07	51,66	61,13	

A la fin de l'année, le nombre des occupés s'élevait à 10.173 hommes et 1.543 femmes, au total 11.716 individus.

Le département de la Seine comptait 2.118 hommes et 431 femmes occupés au 31 décembre 1899, soit sur 100 détenus par rapport à l'effectif total à la même date:

==		1899			1898	
	Hommes.	Femmes.	Тотас	Hommes.	Femmes.	TOTAL
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Seine	81,08	62,10	77,11	67,39	72,19	68,48
Autres départements	68,36	63,22	67,69	65,92	61,36	65,32
Proportion générale.	70,67	62,86	69,54	66,18	64,39	65,91

Le total général des produits du travail de l'ensemble des industries s'est élevé à la somme de 1.803.381 fr. 49, et a été attribué, savoir :

Au Trásar	fr.	c.
Au Trésor	266.271	36
Aux entrepreneurs	593.861	35
Aux detenus du sexe masculin	898 565	51
— — feminin	114.683	
Total égal	1.803.381	49

Les moyennes du produit du travail sont les suivantes:

	Hommes.	Femmes.	MOYENNES GÉNÉRALES
Par journée de travail	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	0 56	0 46	0 55
	0 30	0 20	0 28

Pour le département de la Seine on obtient les chiffres suivants :

	Hommes.	Femmes.	MOYENNES GÉNÉRALES
Par journée de travail	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	0 54	0 53	0 53
	0 34	0 21	0 28

Enfin, on avait accordé aux détenus pendant l'année des gratifications s'élevant à un total de 29.861 fr. 40 (28.413 fr. 69 aux hommes et 1.447 fr. 71 aux femmes).

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ

A la fin de l'année 1899, il existait 3.280 chambres de sûreté et 43 dépôts.

Le tableau suivant en donne le mouvement:

	Hommes.	Femmes.
Effectif au 31 décembre 1898 Entrées pendant l'année 1899	43 63.124	5 6.765
Ensemble	63.167	6.770
Sorties Effectif au 31 décembre 1899	63.123	6.766

Parmi les individus internés au 31 décembre 1899, on compte 4 femmes et 44 hommes dont 1 militaire.

Enfin le nombre des journées de détention s'est élevé à 72.816, ainsi réparti :

Hommes	62.911
Femmes	7.040
Militaires et marins	2.865
•	
TOTAL ÉGAL	72.816

On ne mentionne aucune évasion.

CINQUIÈME PARTIE

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS ET A LA RELÉGATION

Mouvement de la population:

(Tableau I.)

Le dépôt de Saint-Martin-de-Ré reçoit les condamnés aux travaux forcés et à la relégation, qui y attendent leur départ pour la Guyane ou la Nouvelle-Calédonie.

Mouvement de la population pendant l'année.

-		1899		1898		
	forcés.	RELÉGUÉS	TOTAUX	forcés.	RELÉGUÉS	TOTAUX
Effectif au 31 décembre de l'année précédente	133	.7	140	255	32	287
Entrées pendant l'année	546	543	1.089	586	407	993
Ensemble (population incarcérée)	679	550	1.229	841	439	1.280
Sorties pendant l'année	577	550	1.127	708	432	1.140
Effectif au 31 décembre	102	»	102	133	7	140

Les journées de détention ont atteint le chiffre de 61.183, soit un effectif journalier moyen de 168 individus, contre 279 en 1898.

Embarquement.

(Tableau I bis.)

Les commissions médicales chargées de l'examen des condamnés ont ajourné l'embarquement de 22 détenus sur 1.117 qui leur étaient présentés.

Des individus embarqués:

1899				1898	-
forcés.	BELÉGUÉS	TOTAUX	TRAVAUX forcés.	RELÉGUÉS	TOTAUX
»	»	»	>	>	»
553	542	1.095	660	410	1.070
553	542	1.095	660	410	1.070
	forcés. » 553	TRAVAUX forcés. BELÉGUÉS N 553 542	TRAVAUX forcés. BRLÉGUÉS TOTAUX """ """ """ """ """ """ """	TRAVAUX forcés. BELÉGUÉS TOTAUX FORCÉS. """ """ """ """ """ """ """	TRAVAUX forcés. BELÉGUÉS TOTAUX forcés. TRAVAUX forcés. RELÉGUÉS » » » » » » 553 542 1.095 660 410

RENSEIGNEMENTS

RELATIFS A LA POPULATION PRÉSENTE AU 31 DÉCEMBRE 1899

(Tableaux II à XII.)

(Tableau II.)

Juridiction. — Pénalité.

Condamnés —	par les	tribunaux militaires	2	soit	0/0 1,96
gables)		tribunaux correctionnels (relé-			98,04
=			70		•

Pénalité des condamnés aux travaux forcés.

			PROPORT	ONS 0/0
•		NOMBRE	1899	1898
Condamnés à	5 ans	31	30,39	21,05
· —	plus de 5 et moins de 10 ans.	27	26,47	41,85
	10 ans	13	12,73	8,57
	plus de 10 et moins de 15 ans.	6	5,88	6,43
_	- 15 $-$ 20 $-$.	6	5,88	8,57
	à plus de 20 ans	•	Þ	»
	à perpétuité	19	18,63	13,53
		,		

Le dépôt de Saint-Martin-de-Ré ne renfermant, au 31 décembre 1899, aucun individu à reléguer, les renseignements contenus aux tableaux II à XII et XXIV ne concernent donc que des individus condamnés aux travaux forcés.

(Tableau III.) Crimes qui ont motivé la condamnation:

			0/0
Assassinat	11,	soit	10,78
Empoisonnement	1		0,98
Incendie	3	_	2,94
Meurtre connexe à un autre crime ou un autre			
délit	6		5,88
Parricide	2		1,96
Recel	4	-	3,92
Vol qualifié	45		44, 12
Faux en écriture publique	1		0,98
Attentat à la pudeur	4		3,92
Coups et blessures	3	•	2,94
Viol	3		2,94
Meurtre, art. 233, 295, 304 (§ 3), 326, C. P	18		17,65
Provocation de militaires à passer aux rebelles armés	1	_	0,98

Les proportions de beaucoup les plus élevées sont celles afférentes au vol qualifié, au meurtre et à l'assassinat.

(Tableau IV.)

Les départements qui ont fourni le plus grand nombre de détenus (4 au moins) sont :

			1899		1898
• •			0/0	,	0/0
Seine	9,	soit	8,82,	contre	14,30
Seine-Inférieure	7		6,86		5,71
Hérault	6	_	5,88		» ´
Seine-et-Oise	5		4.90		•
Eure					2,85
Jura	4		3,92	_	»
Vosges					3,57

(Tableau V.)

8 condamnés étaient de nationalité étrangère, soit 7,84 p. 100, contre 7,14 en 1898.

(Tableau VI.)

Répartition sous le rapport de l'âge:

A 2	1.			•																0/0
Ages	-ae	16	a	20	ans	٠.	٠.,	• • •		٠.	٠.	.				٠		16.	soit	15,69
		21	a	25		• • •		٠	٠.	٠.								19		18.63
_		26	a	30			٠	٠.,	٠.		:						٠	19	_	18.63
_		31	a	40	_	• • •			٠.	٠.					٠.,			26		25 49
_		41	a	\mathbf{v}	_	• • •			٠.		٠.,			٠.				16		15 60
_		51	à	6 0	-		٠.,		٠.				. . .					6		5.88

La proportion des détenus âgés de 30 à 40 ans est sensiblement la plus élevée.

(Tableaux VII et VIII.)

On comptait 83 célibataires ou veufs et 19 mariés.

Sur l'ensemble 22, soit 21,57 p. 100, avaient des enfants, 98 étaient catholiques, 3 protestants, 1 n'appartenait à aucun culte.

(Tableau IX.)

Professions et métiers exercés avant la condamnation:

		1899	1898
Ecclésiastiques policies		0/0	0/0
Ecclésiastiques, religieux	1, soit	0,98,c	ontre »
de commerce, d'industries de	1 —	0,98	0,77
labriques	3 —	2,94	- 2,80

			1899		1898
			0/0		0/0
Négociants, marchands, banquiers	1,	soit	0,98,	contr	e 3,57
Professions alimentaires	6		5,88	_	5,71
Ouvriers d'ateliers et de fabriques	12		11,77	_	2,85
Industries du bâtiment et du mobilier	18	_	17,65		22,14
Professions agricoles, journaliers	45		44,12	_	41,43
Professions nomades	3		2,94	_	1,43
Militaires et marins	2		1,96		1,43
A la charge de leur famille, sans métier ni profession	10	_	9,80	_	15,00
TOTAUX	102,	soit	100,00		100,00

(Tableau X.)

Antécédents judiciaires.

Sur ces 102 condamnés aux travaux forcés présents au 31 décembre, 79, soit 77,45 p. 100 contre 79,45 p. 100 en 1898, avaient des antécédents judiciaires.

			1099		1030
,			0/0		0/0
Avaient encouru la relégation	25,	80it	24,51,6	ontre	30,00
Étaient en état de récidive légale (art. 56 et 58 du Code pénal)	24	_	23,53	_	20,00
N'étaient point légalement récidivistes, mais avaient subi des condamnations antérieures	29	_	28,43	_	31,43
Avaient été détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle	1		0,98		2,14

24 de ces détenus étaient frappés d'interdiction de séjour, soit 23,53 p. 100, au lieu de 27,86 p. 100 en 1898.

(Tableau XI.)

Parts sur le produit du travail.

T	ouchaiei	nt 1 d	lixième		 	 			13	condamnés
		2			 	 		• •	22	
		3			 	 	<u>.</u>		67	<u> </u>
		4			 	 		٠.	»	
		5			 	 			>	
		6		• • • •	 	 		• •	39	

(Tableau XII.)

Instruction au moment de l'incarcération.

Sous le rapport de l'instruction, les 102 condamnés présents à Saint-Martin-de-Ré le 31 décembre 1899 étaient :

					1899		1898
					0/0		0/0
Illettrés		• • • • • • • • • • • • • • • • • •	19,	soit	18,63,	contre	18,57
Savaient lire			>>	_	Э		3
<u> </u>							68.57
<u> </u>	écrire et cale	culer	6	_	5,88		7.14
Possédaient	l'instruction	primaire	>>		»	****	3,57
	·	supérieure	>	_	»		2,14
·]	OTAUX	- 	102	1	100,00	1	00,00

L'état de l'instruction des condamnés était à la fin de l'année ce qu'il était au moment de leur entrée au dépôt, où il n'est pas donné d'enseignement scolaire.

RENSEIGNEMENTS

CONCERNANT LA POPULATION INCARCÉRÉE PENDANT L'ANNÉE 1899

(Tableaux XIII à XXIII.)

(Tableau XIII.)

Au cours de l'année, 19 condamnés aux travaux forces ont eu leur peine commuée: 14 en réclusion et 5 en emprisonnement. Et 10 ont obtenu des réductions de peine d'au moins 5 ans. Soit au total 29 travaux forcés ayant bénéficié de mesures gracieuses, soit 4,27 p. 100 des travaux forcés incarcérés (679); 1 condamné à la relégation en a obtenu la remise.

(Tableau XIV.)

L'état disciplinaire des détenus incarcérés en 1899 a donné lieu aux constatations suivantes :

Aucune peine n'a été prononcée contre les condamnés par les tribunaux pendant leur détention. Mais il a été relevé 614 infractions à la discipline, réprimées par un nombre égal de punitions disciplinaires infligées à 266 détenus.

Il est à noter que de même qu'en 1898, aucune voie de fait n'a été commise envers le personnel supérieur ou les agents de surveillance et les contremaîtres libres.

3 évasions ont été tentées sans succès.

Etat sanitaire.

(Tableaux XV à XVIII.)

Au cours de l'année 1899, l'état sanitaire a donné lieu aux constatations suivantes :

	1899	1898
Effectif de l'infirmerie au 31 décembre	9	16
Entrées	176	233
Total	185	249
Sorties	173	240
RESTANT au 31 décembre	12	9

Le nombre des malades admis à l'infirmerie a été de 176, soit 14,32 p. 100 de la population incarcérée, contre 18,20 en 1898, le nombre des journées d'infirmerie s'est élevé à 4.941. La population moyenne journalière de l'infirmerie ressort donc à 14 malades en 1899, de même qu'en 1898.

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions (9 au moins) sont:

	1899	1898
Dysenterie, diarrhée	27	29
Maladies des bronches et du larynx		22
- de la peau	15	3
Anémie, débilité, gangrène	14	19
Abcès, furoncles, ulcères	9	9

Le nombre des malades décédés a été de 5, soit une mortalité de :

	1899	1898	
	0/0	0/0	
Par rapport à la population incarcérée	0,41,c	ontre 1,17	
Par rapport au chiffre des malades traités à l'infirmerie (185)	2,70	- 6,02	

Les décès ont été causés par les maladies suivantes:

Phtisie pulmonaire	 1
Maladies des bronches et du larynx	 2
Péritonite	 1
Contusions, luxations	 1

Au cours de l'année, il n'a été constaté aucun cas d'aliénation mentale ni d'épilepsie.

Aucun suicide n'a été tenté.

(Tableaux XIX et XX.)

L'organisation du travail a donné les résultats suivants:

Le nombre des journées de travail s'est élevé à 36.454, soit 59,58 p.100 des journées de détention, contre 62,04 en 1898.

Le nombre moyen journalier des travailleurs a été de 120, dont 4 apprentis, contre 205 en 1898, soit par rapport à la population moyenne journalière (168):

	1899		1898
	_		_
Occupés	71	0/0	73
Inoccupés	29		27

Au 31 décembre, le nombre des détenus travaillant était de 80, soit par rapport à la population à cette date (102):

	1899		1898
0			. —
Occupés	78	0/0	94
Inoccupés	22	_	6

Le rendement total du travail a été de:

	1899	1898
Produit net	fr. c. 14.317 59 85 39	fr. c. 21.615 39 82 21
Totaux	14.402 98	21.697 60

Le rendement moyen a été de:

	1899	1898
Par journée de travail	fr. c. 0 3951	fr. c. 0 3436
- détention	0 2354	0 2131

Le service général de l'établissement a occupé par jour 31 détenus en moyenne et a pris 9.371 journées de travail dont le rendement moyen journalier ressort à 0 fr. 9022 contre 0 fr. 9074 en 1898.

Parmi les travaux industriels proprement dits, ceux dont le rendement moyen journalier a été le plus élevé sont:

		1899
Cordonnerie Triage de plumes d'oies	fr	.c.
Triage de plumes d'oies	0	7163
Triage de plumes d'oies	0	4700
Chaussons	0	3195

Le produit du travail a été réparti de la façon suivante:

	En 18	99	En 18	98
Au pécule des détenus	fr. 3.90 10.50	2 01	fr. 6.066 15.631	-
Soit, par journée de détention:		1899	1	838
Au pécule des détenus		fr. c. 0 0638 0 1716		596
TOTALIX		0 2354	0 2	131

(Tableaux XXI et XXII.)

Résumé du compte de pécule des détenus:

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1899	1898 :
Avoir au 31 décembre	fr. c. 1.175 90 41.626 74	fr. c. 2.361 57 34.322 02
Totaux	42.802 64 41.764 94	36.683 59 35.507 69
Avoir au 31 décembre	1.037 70	1.175 90

Les détenus ne faisant que passer au dépôt en attendant qu'ils soient dirigés sur leur destination pénale, il ne leur est point constitué de pécule réserve.

Le pécule a été employé aux usages autorisés pendant la détention, ainsi qu'il suit:

		1899	1898
		fr. c.	fr. c.
/ Achat de	supplément de pain	289 19	258 98
Dépenses d'ai	atres aliments	10.068 67	44.244 46
person. \ — de	vestiaire	2.814 15	2.406 09
nelles. / Dépenses e	en ports de lettres et diverses	819 45	910 75
	familles	5.054 35	6.660 36
Restitutions		>	>
1	Готац х des dépenses	19.045 81	24.480 64

Calculées sur le nombre des journées de détention, les dépenses personnelles donnent une moyenne par jour de 0 fr. 2287, contre 0 fr. 1750 en 1898.

(Tableau XXIII.)

Les journées de détention se répartissent ainsi suivant l'état d'occupation, de repos ou de punition:

Travail	36.454
Journées de repos. Infirmes, vieillards ou libérés, expectative Journées de maladie Punition Condamnés à la déportation, détenus n'ayant pas accepté le	8.911 9.775 133 4.941 969
travail	•
TOTAL	61.183

59,58 p. 100 des journées de détention, contre 62,04 en 1898, ont été consacrées au travail ; 8,08 p. 100 ont été des journées d'infirmerie.

Répartition, suivant l'état d'occupation, de la population au 31 décembre 1899 (Tableau XXIV.)

Au 31 décembre 1899, les 102 condamnés présents étaient ainsi répartis:

			1899		1898
The seattle seattle			0/0		0/0
Travailleurs	80,	soit	78,43,	contre	93,57
Au repos	2	_	4 06	_)
A l'infirmerie	12	_	11,77		7,43
En cellule	8		7,84	-	•
TOTAUX	102		100,00		100,00

I

TRANSFÈREMENTS PAR LES VOITURES CELLULAIRES

DES DÉTENUS

ET CONDAMNÉS DE TOUTES CATÉGORIES

Nos des tableaux.

- I. Répartition, par catégorie, des individus transférés. (Hommes et jeunes garçons.)
- I bis. Répartition, par catégorie, des individus transférés. (Femmes et jeunes filles.)
- II. Répartition des étrangers expulsés du territoire français et transférés aux frontières, suivant la nationalité à laquelle ils appartiennent.